

## **Bénin : Première revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demandes de dérogation pour non-respect de critère de réalisation, de prolongation de l'accord et de rééchelonnement des critères de réalisation**

Dans le cadre de la première revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demandes de dérogation pour non-respect de critère de réalisation, de prolongation de l'accord et de rééchelonnement des critères de réalisation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Rapport des services du FMI relatif à la première revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demandes de dérogation pour non-respect de critère de réalisation, de prolongation de l'accord et de rééchelonnement des critères de réalisation, établi par une équipe des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 21 janvier, 2011 avec les autorités béninoises sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 1<sup>er</sup> février, 2011. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement aux points de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Communiqué de presse résumant les points de vue du Conseil d'administration tels qu'exprimés lors de l'examen du rapport des services du FMI le 16 février, 2011, qui concluait la revue.
- Déclaration de l'Administrateur pour le Bénin.

Les documents ci-après ont été diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités béninoises \*  
Protocole d'accord technique\*

\* Figure également dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports et d'autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services  
700 19<sup>th</sup> Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201  
Adresse électronique : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

**Fonds monétaire international**  
Washington, D.C.

# FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

## BÉNIN

### **Première revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demandes de dérogation pour non-respect de critère de réalisation, de prolongation de l'accord et de rééchelonnement des critères de réalisation**

Préparé par le Département Afrique  
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Michael Atingi Ego et Thomas Dorsey

Le 1<sup>er</sup> février 2011

- **Accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) :** l'accord triennal FEC, dont le montant est de 74,28 millions de DTS (120 % de la quote-part), a été approuvé le 14 juin 2010, date à laquelle les dernières consultations au titre de l'article IV ont par ailleurs été conclues.
- **Entretiens :** les entretiens se sont déroulés à Cotonou du 21 septembre au 4 octobre 2010 et du 13 au 21 janvier 2011, ainsi qu'à Washington pendant l'assemblée annuelle et du 14 au 17 décembre 2010. La direction et les services du FMI ont rencontré MM. Boni Yayi, Président de la République, Koupaki, Ministre d'État, chargé du développement, et Daouda, Ministre des finances, ainsi que d'autres hauts responsables de l'État et des représentants de l'Assemblée nationale, du secteur privé, de la communauté des donateurs et des médias.
- **Revue du programme :** les résultats du programme, qui a été mis en œuvre dans un climat économique peu favorable, sont contrastés. Les autorités sollicitent : (i) une dérogation pour le critère de réalisation sur le financement intérieur net qui n'a pas été respecté à la fin de juin 2010 et (ii) une prolongation du programme de trois mois, assortie d'un ajustement de ses échéances, à partir de la deuxième revue. Les réformes structurelles avancent, mais avec un certain retard. Les services du FMI appuient les demandes des autorités et recommandent l'achèvement de la revue.
- **La mission du FMI était composée comme suit :** MM. de Zamaróczy, El Harrak et Pani et M<sup>me</sup> Lundgren (du Département Afrique) ; MM. Sarr (représentant-résident) et Houessou (bureau du représentant-résident). M. MacWilliam, de la Banque mondiale, a participé aux missions. Par ailleurs, MM. Rutayisire, Assimaidou et Nguema-Affane (du bureau de l'administrateur) ont assisté aux principales réunions au Bénin et au siège.

<b>Table des matières</b>	<b>Page</b>
Résumé analytique .....	4
I. Évolution récente de l'économie .....	5
II. Résultats du programme .....	8
III. Discussions sur la politique à mener .....	12
A. Vue d'ensemble .....	12
B. Politiques pour 2011 et à moyen terme .....	13
C. Risques pour le programme .....	15
IV. Évaluation par les services du FMI .....	15
 Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2007–15 .....	17
2a. Opérations financières de l'État, 2007–15 .....	18
2b. Opération financières de l'État, 2009–11 .....	19
3. Opérations financières de l'État, 2007–15 .....	20
4. Balance de paiements, 2007–15 .....	21
5. Situation monétaires, 2007–15 .....	22
6. Calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC, 2010–13 .....	23
7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2010–23 .....	24
8. Objectifs du Millénaire pour le développement .....	25
 Graphiques	
1. Résultats macroéconomiques, 2006–10 .....	6
2. Performance fiscal dans le cadre du programme, 2010 .....	10
 Encadrés	
1. L'effondrement des établissements illégaux de microfinance .....	7
2. Les inondations de 2010 .....	8
 Appendice I Lettre d'Intention .....	
Annexe I. Protocole d'accord technique .....	38

### Sigles et acronymes

BCEAO	Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest
DGID	Direction générale des impôts et des domaines
DGDDI	Direction générale des douanes et droits indirects
DTS	droits de tirage spéciaux
EEP	évaluation ex post
FCFA	franc de la Communauté financière africaine (franc CFA)
FEC	Facilité élargie de crédit
FNRB	Fonds national des retraites du Bénin
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
GSM	Global System for Mobile Communications
IFU	identifiant fiscal unique
IPC	indice des prix à la consommation
LI	Lettre d’intention
MCM	Département des marchés monétaires et de capitaux (FMI)
MPEF	Mémorandum de politiques économiques et financières
IFU	identifiant fiscal unique
OCBN	Organisation commune Bénin-Niger des chemins de fer et des transports
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PAT	Protocole d’accord technique
PESF	Programme d’évaluation du secteur financier
PIB	produit intérieur brut
PIP	Programme d’investissements publics
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le développement
SBEE	Société béninoise d’énergie électrique
SRPC	Stratégie pour la réduction de la pauvreté et la croissance
SYDONIA	Système automatique de traitement des données douanières
TOFE	Tableau des opérations financières de l’État
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

**Les résultats du programme au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), qui est mis en œuvre dans des conditions économiques peu favorables, sont contrastés.** Dans un contexte marqué par la lenteur de la reprise mondiale, une demande intérieure faible et des retards dans le renforcement des régies financières, les recettes ont été très en deçà des objectifs du programme pendant le premier semestre de l'année. Le critère de réalisation fixé pour le financement intérieur net à la fin de juin n'a pas été respecté, à cause surtout du règlement non anticipé de factures impayées et de l'octroi imprévu de prêts nets à des entreprises publiques.

**À compter du milieu de l'année, des mesures correctives ont été engagées pour s'attaquer partiellement aux dérapages des recettes.** Les efforts de recouvrement ont été intensifiés pendant le second semestre de l'année et les dépenses contenues dans les limites imposées par la réduction des ressources disponibles ; néanmoins, plusieurs des objectifs fixés pour la fin de septembre et de décembre 2010 n'ont pas été atteints. Tout au long de l'année, les réformes structurelles se sont poursuivies, mais avec un certain retard.

**En septembre et en octobre 2010, le Bénin a connu les pires inondations de ces 50 dernières années.** Outre les besoins humanitaires immédiats, les inondations ont eu des conséquences négatives sur la croissance en 2010. D'après des estimations préliminaires, les dommages et les pertes sont considérables. Les résultats des investigations devraient normalement servir de base aux futures discussions sur les besoins de financement de la balance des paiements liés aux efforts de reconstruction. Il se peut que le financement de ces efforts évince certains projets d'investissement.

**Compte tenu des résultats décevants de 2010 et des chocs perturbateurs, les autorités souhaitent que les objectifs budgétaires de 2011 soient moins ambitieux, que le cadre économique à moyen terme soit moins optimiste et que le programme soit prorogé.** La loi de finances de 2011 prévoit un effort considérable sur le plan des recettes. Cependant, le ralentissement prolongé de l'économie, l'ampleur du déficit de recouvrement des recettes en 2010 et d'éventuelles réformes structurelles dans le domaine des recettes douanières sont autant de facteurs qui nécessitent de ralentir le rythme de l'ajustement et de proroger le programme de trois mois (avec un ajustement de ses échéances).

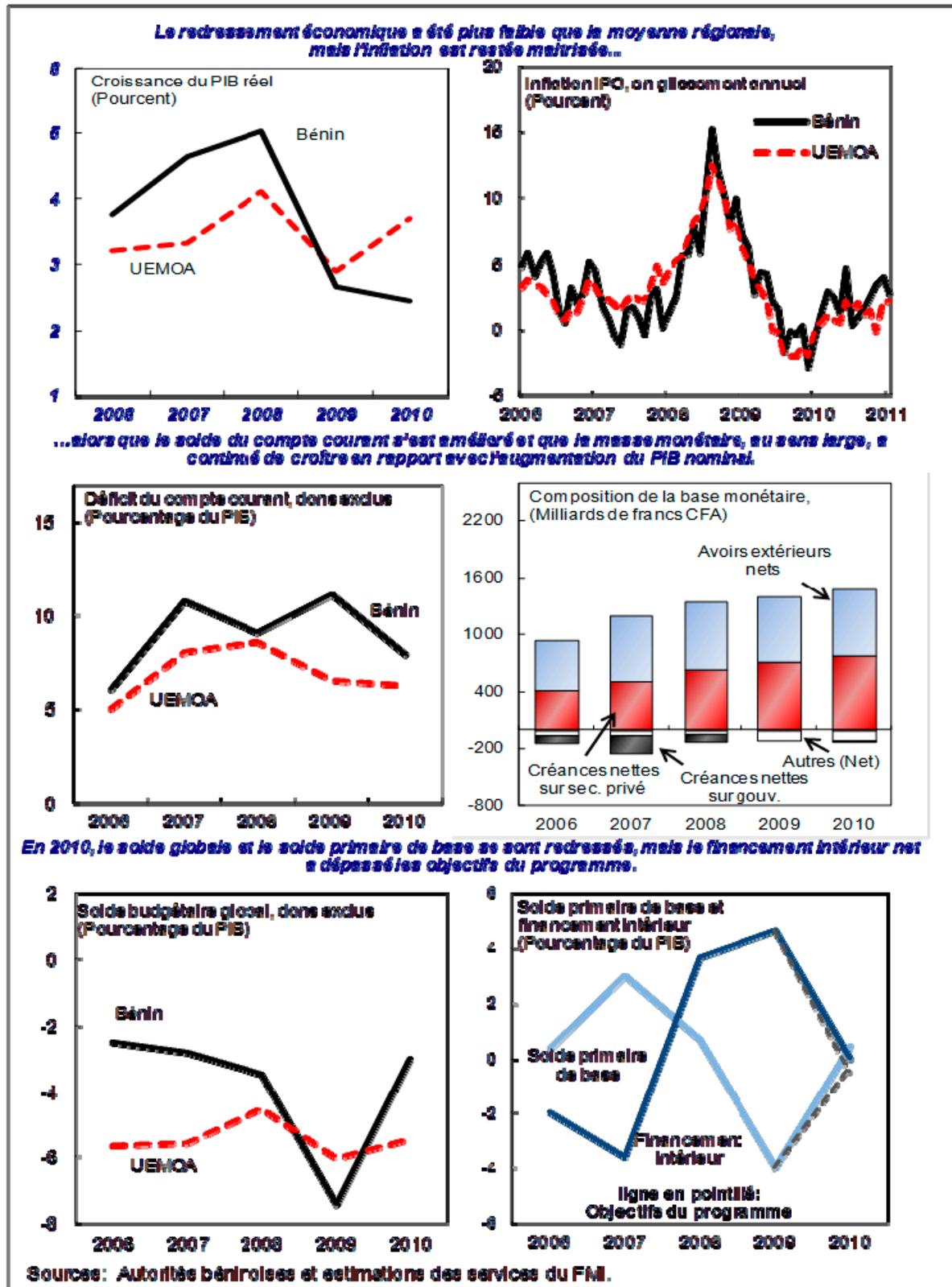
**Pour atteindre les objectifs du programme, il faudra appliquer sans retard le programme de réformes structurelles.** Il convient de poursuivre sans délai les réformes cruciales, comme celles de la fonction publique et du secteur de l'énergie, la mise en place d'un guichet unique au port de Cotonou et la généralisation de l'identifiant fiscal unique (IFU).

**Les services du FMI appuient les demandes des autorités de dérogation pour le critère de réalisation non respecté et de prorogation de trois mois du programme assortie d'un ajustement de ses échéances. Ils recommandent l'achèvement de la première revue, compte tenu des actions correctives lancées pendant le second semestre de 2010 et des engagements fermes pris par les autorités pour 2011.**

## I. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

1. **La reprise qui suit la crise mondiale est plus lente que prévu.** Selon des indicateurs préliminaires, la demande intérieure, notamment l'investissement, reste faible, tandis que le secteur manufacturier souffre de l'impact décalé de la mauvaise campagne cotonnière de l'an dernier. Dans ces conditions, la croissance réelle est estimée à 2,5 % en 2010, contre des projections de 3,2 % dans le programme (graphique 1).
2. **En 2010, l'inflation est restée modérée et le solde courant s'est amélioré.** Sous l'effet d'une bonne récolte pour les produits de base et de la faiblesse de la demande intérieure, le taux annuel moyen d'inflation a été de 2,1 %, c'est-à-dire en-deçà du critère de convergence (3 %) de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). Soutenue par la hausse des cours du coton, les exportations se sont améliorées pendant l'année, tandis que la faiblesse de la demande intérieure freinait les importations. Selon les estimations, le déficit courant, hors dons, est revenu de 11,1 % du PIB en 2009 à 7,9 % en 2010.
3. **L'effondrement d'un certain nombre d'établissements de microfinance non agréés n'a pas eu d'impact sensible sur le secteur financier** (encadré 1). Vers la fin de juin, ICC Services et d'autres établissements de microfinance non agréés qui avaient monté des chaînes de Ponzi sont devenus insolubles. Les répercussions de leur effondrement sur les secteurs bancaire et de la microfinance au Bénin ont été limitées. Les dépôts bancaires ont continué d'augmenter ; le crédit au secteur privé a ralenti, mais à cause surtout de la faiblesse de la demande de crédit des entreprises soumissionnant pour les projets d'investissements publics. On n'a constaté aucun accroissement des prêts improductifs, mais une augmentation des difficultés de remboursement a été observée dans le secteur de la microfinance.
4. **La capitalisation des banques s'est améliorée, conformément aux nouvelles conditions imposées par l'UEMOA.** Sur un total de 13 banques, quatre ne respectent pas ces conditions qui ont pris effet à la fin de 2010. Elles seront sans doute invitées d'ici peu à s'y conformer ou à se restructurer. L'observation des autres règlements prudentiels reste contrastée et l'administration provisoire d'une banque gravement sous-capitalisée a été prolongée de six mois.
5. **Les inondations particulièrement graves de septembre et d'octobre ont déclenché une crise humanitaire majeure** (encadré 2). Elles ont touché les deux tiers environ du pays et le nombre de morts est élevé. Le coût des secours immédiats a été de l'ordre de 1 % des dépenses courantes en 2010. Selon une évaluation préliminaire, les dommages et les pertes sont considérables, en particulier dans le secteur agricole. Les résultats des investigations devraient normalement servir de base aux futures discussions sur les besoins de financement de la balance des paiements liés aux efforts de reconstruction.

Graphique 1. Bénin: Résultats Macroéconomiques, 2006–10



### **Encadré 1. L'effondrement des établissements illégaux de microfinance**

Durant la mission de mars 2010 relative aux consultations au titre de l'article IV, les services du FMI avaient alerté les autorités sur les risques que posaient un certain nombre d'établissements de microfinance non agréés qui avaient monté des chaînes de Ponzi. La fraude, qui ciblait les épargnants urbains, s'était développée pendant de nombreux mois mais n'a attiré l'attention des autorités qu'en juin 2010 lorsque ICC Services, l'établissement en cause le plus important, s'est effondré. Avant que le système ne s'écroule, un montant équivalant à environ 5 % du PIB de 2010 avait été recueilli auprès d'un nombre de déposants estimé à 150 000. Selon des données publiques, le dépôt moyen représentait une fois et demie le PIB annuel par habitant.

Les autorités ont réagi à l'urgence en nommant un comité interministériel de crise et en saisissant les actifs des établissements et de leurs dirigeants, dont certains ont été arrêtés. Le remboursement d'un nombre limité de petits déposants à partir des actifs saisis a commencé en septembre. Toutefois, les autorités ont rappelé à plusieurs reprises qu'il ne saurait être question d'utiliser des fonds publics pour rembourser les déposants.

À la demande des autorités, une mission d'assistance technique du Département MCM s'est rendue à Cotonou en septembre pour évaluer l'ampleur de la crise et enquêter sur les vulnérabilités légales et institutionnelles qui en avaient facilité l'émergence. Elle a constaté des faiblesses dans la réglementation, le contrôle et la conformité aux règles et noté qu'en raison d'imprécisions dans leurs compétences et, parfois, de leur inertie intentionnelle, certains hauts fonctionnaires, qui ont été depuis révoqués, avaient entravé la réaction des autorités. La mission a formulé des recommandations sur la façon de s'attaquer à la situation et d'améliorer le cadre juridique et de contrôle, notamment en intégrant les dispositions de l'UEMOA à la législation nationale, en durcissant les sanctions (et leur application) contre la collecte non autorisée de dépôts et en renforçant le pouvoir d'intervention de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et du Ministère des finances. En outre, il y aura une mission d'assistance technique de suivi du MCM et un programme d'évaluation du secteur financier (PESF)

**6. Les autorités finalisent actuellement leur stratégie de réduction de la pauvreté pour 2011-15** (para. 39 de la LI). Un avant-projet de troisième stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (SCRP III) a été présenté aux donateurs en décembre. La nouvelle stratégie s'appuie sur les réalisations de la précédente. Elle s'attache à promouvoir la croissance et l'emploi en encourageant l'activité du secteur privé, et comportera un programme d'actions prioritaires et un mécanisme de suivi des indicateurs cibles clés.

### **Encadré 2. Les inondations de 2010**

En septembre et en octobre, le Bénin a connu des inondations exceptionnelles, car, sous l'effet conjugué de pluies torrentielles et d'un niveau des eaux extraordinairement élevé, les fleuves Ouémé, Couffo, Mono et Niger ont débordé en même temps. C'étaient les pires inondations de ces 50 dernières années. Elles ont duré plus d'un mois et touché 680 000 personnes — il est fait état de 46 morts et d'environ 150 000 sans-abri. Elles ont perturbé les services d'assainissement et d'approvisionnement en eau, déclenchant une crise sanitaire et une épidémie de choléra. Elles ont causé des dommages considérables aux récoltes, au bétail et aux infrastructures, détruit plus de 55.000 maisons, 455 écoles, des infrastructures de production et de commercialisation et d'autres actifs fixes (dans le secteur agricole surtout) et entravé l'enseignement et l'activité économique. Des agences internationales ont financé l'aide humanitaire immédiate, coordonnée par un comité interministériel de crise.

Les répercussions sur l'activité en 2010 ont été considérables, même si elles se sont manifestées assez tard dans l'année. Le coût budgétaire immédiat est imputable essentiellement à l'aide humanitaire d'urgence et à la réparation des routes de desserte endommagées. En raison des besoins de reconstruction, les inondations pourraient avoir un impact majeur sur l'économie en 2011. Selon les conclusions préliminaires d'une évaluation effectuée conjointement par les principaux donateurs, les dommages et pertes sont estimés à quelque 3 % du PIB de 2010, ce qui nécessitera d'importants efforts de reconstruction en 2011. Les autorités espèrent financer ces efforts essentiellement par l'aide extérieure. Cependant, il se peut que le financement de la reconstruction évince certains projets d'investissement et se traduise par une perte nette d'investissements qui pourrait fragiliser les perspectives de croissance à moyen terme.

## **II. RÉSULTATS DU PROGRAMME**

7. **Les recettes recouvrées pendant le premier semestre de 2010 ont été nettement en deçà de l'objectif du programme.** Leur montant total cumulé à la fin de juin était inférieur de 1,2 % du PIB à l'objectif et se chiffrait, en termes nominaux, au même niveau que pour le premier semestre de 2009. Ce résultat s'explique par trois facteurs : faiblesse de l'activité (les principales sources de recettes, dont l'impôt sur le revenu, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les droits de douane ayant eu un comportement procyclique), retards dans le renforcement de la gouvernance et des capacités administratives des régies financières (qui devait permettre d'accroître les recettes fiscales) et baisse des importations destinées à la consommation intérieure. Les efforts de recouvrement ont été intensifiés pendant le second semestre de l'année par suite d'un recadrage de la direction du service des douanes et d'un durcissement des contrôles. En conséquence, les recettes totales ont atteint 18,4 % du PIB, sur une base cumulée, à la fin de décembre. Néanmoins, les objectifs fixés pour le second semestre étant plus élevés, le déficit à la fin de l'année a représenté 2,4 % du PIB, à cause en partie des effets des inondations et de longues grèves au Ministère des finances (qui ont occasionné des moins-values de recettes estimées entre 0,2 et 0,4 % environ du PIB).

8. **Les autorités ont réagi au déficit de recettes en réduisant les dépenses.** A la fin de juin, les dépenses courantes, dont les salaires, étaient maintenues à un niveau quelque peu inférieur aux projections du programme, alors que la mise en œuvre du programme d'investissements publics (PIP) était nettement ralentie sous l'effet d'un examen systématique des projets. En conséquence, les dépenses totales et les prêts nets à la fin de juin restaient en deçà des projections du programme.

9. **Tous les critères de réalisation quantitatifs prévus pour fin juin ont été respectés, à l'exception d'un seul** (tableau 1, graphique 2). Le solde primaire de base (indicateur de référence de la politique budgétaire au Bénin) et le déficit global (base ordonnancements) ont évolué conformément au programme.<sup>1</sup> L'objectif indicatif sur les ordres de paiement émis en dehors de la chaîne normale de la dépense a aussi été atteint. Cependant, le critère de réalisation *ajusté* sur le financement intérieur net n'a pas été observé (écart de 2 % du PIB) à cause principalement de l'apurement non anticipé de reste à payer et d'arriérés intérieurs.<sup>2</sup> Trois objectifs indicatifs quantitatifs fixés pour la fin de septembre (recettes, solde primaire de base et financement intérieur net) n'ont pu être atteints parce que l'amélioration du recouvrement des recettes au troisième trimestre n'a pas compensé la hausse des dépenses.

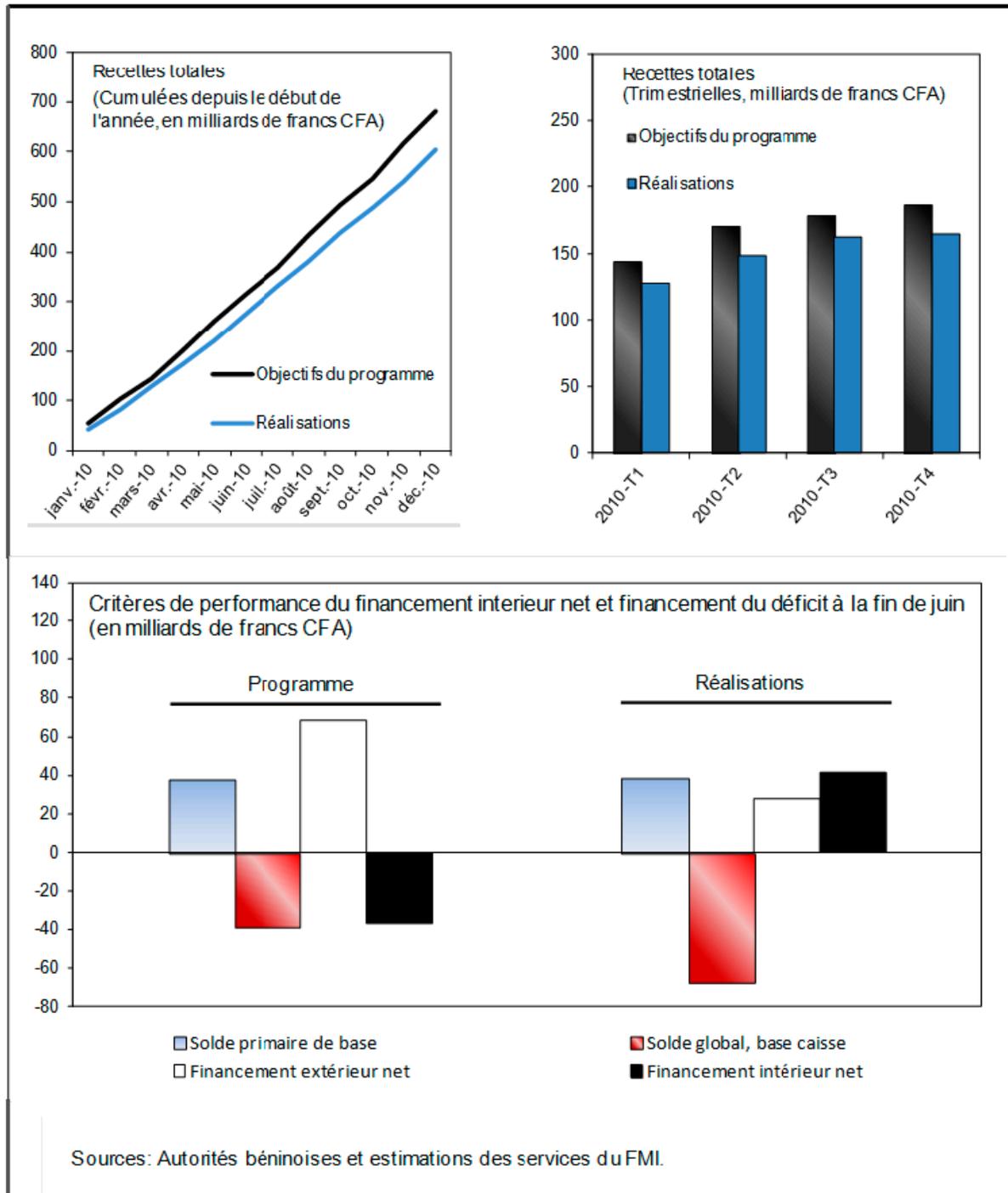
Bénin: Critères de réalisation quantitatifs, 2010  
(Milliards de FCFA)

	Fin-juin			Fin-septembre			Fin-décembre		
	Progr.	Progr. ajusté	Prél.	Progr.	Progr. ajusté	Prél.	Progr.	Progr. ajusté	Prél.
Solde primaire de base (plancher)	37.8	37.8	38.4	1.9	1.9	-20.3	-10.5	-10.5	15.1
Financement intérieur net (plafond)	-37.0	-27.0	41.3	-25.4	-5.4	36.9	-15.3	-0.1	0.7
Pour mémoire									
Recettes (plancher) (objectif indicatif)	315.5	315.5	275.9	494.6	494.6	438.1	681.9	681.9	603.0

Sources : autorités béninoises ; estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Le déficit budgétaire global, sur la base des ordonnancements, ne s'est pas écarté du programme, car : (i) le solde primaire de base a été conforme au programme et (ii) des prêts à court terme non prévus de 30,7 milliards de FCFA à des entreprises publiques, non compris dans le solde primaire de base, ont été compensés par une baisse de 6,7 milliards de FCFA des paiements d'intérêt et un écart par rapport aux prévisions de 24,0 milliards de FCFA des investissements financés sur ressources extérieures.

<sup>2</sup> Si, sur la base des ordonnancements, il est resté conforme au programme, le déficit budgétaire global sur la base caisse a dépassé les projections du programme de 28,7 milliards de FCFA, en raison essentiellement d'une réduction nette non anticipée de 23,5 milliards de FCFA de reste à payer (ordres de paiement en cours). Les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure ont été inférieurs de 10 milliards de FCFA aux projections du programme, mais le plafond sur le financement intérieur net fixé pour la fin de juin a été révisé à la hausse d'un montant équivalent, conformément au protocole d'accord technique (PAT).

**Graphique 2. Bénin: Performance Fiscale dans le Cadre du Programme, 2010**

10. Après le dérapage des recettes du premier semestre de l'année, les autorités ont pris des mesures correctives (para. 17-18 de la LI). Les cadres supérieurs de la direction des douanes ont été remplacés au milieu de l'année et l'application des procédures fiscales et douanières a été renforcée, y compris par une utilisation plus systématique de l'IFU, une amélioration des contrôles douaniers aux frontières et sur le commerce de transit, un contrôle

plus rigoureux des exonérations et un durcissement des contrôles internes à la direction des impôts. A partir de la fin de septembre, les nouveaux engagements de dépenses n'ont été émis qu'au cas par cas avec l'autorisation spécifique du Ministère des finances. La masse salariale a été maintenue en deçà du niveau prévu dans le programme et le PIP a été allégé à l'occasion de l'examen susmentionné du portefeuille de projets et pour tenir compte de la réduction des fonds de contrepartie disponibles. Sur la base d'estimations préliminaires, l'objectif fixé pour le solde primaire de base à la fin de décembre a été respecté grâce à cette maîtrise énergique des dépenses au quatrième trimestre de 2010, mais celui sur le financement intérieur net n'a pas été atteint, en raison du report de certains déficits en milieu d'année.

**11. Les réformes structurelles ont pris beaucoup de retard en 2010, n'enregistrant que des progrès partiels dans la plupart des domaines** (para. 29 et 31-35 de la LI et tableau ci-joint). Le Conseil des ministres a approuvé en novembre (au lieu de septembre) les décrets portant application du nouveau code des marchés publics et l'Assemblée nationale a adopté en décembre, avec la loi de finances de 2011, les dispositions visant à mettre en place un impôt sur le revenu des personnes physiques. Le système informatique ASYCUDA++ est en cours d'installation dans 12 unités douanières supplémentaires, mais cette opération ne devrait être achevée qu'en juin 2011 (au lieu de décembre 2010). L'audit du système d'information de la direction des impôts (DGID) avait été achevé comme prévu à la fin de 2010, mais la mise en place d'un système d'information complet et intégré pourrait prendre trois ans. L'IFU a été généralisé à tous les gros opérateurs et il a été mis fin à l'utilisation de numéros non spécifiques dans le système ASYCUDA++. L'application de l'IFU aux petits opérateurs et l'élimination des IFU temporaires demanderont toutefois davantage de temps et ne seront sans doute pas menées à bien avant la fin de 2011.

**12. Une récente évaluation ex post (EEP) du programme de 2005-09 appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) a fait ressortir les progrès accomplis dans la stabilisation macroéconomique, mais aussi la fragilité des résultats en matière de croissance.** L'EEP a noté que la situation macroéconomique du Bénin était restée stable pendant la durée du programme malgré un environnement difficile. Cependant, la croissance est demeurée en deçà de la moyenne historique du Bénin et du niveau observé dans les pays comparables, à cause de la lenteur avec laquelle les réformes structurelles étaient appliquées. L'actuel programme appuyé par la FEC donne déjà suite à plusieurs des recommandations de l'EEP : (i) il fixe des objectifs indicatifs pour les ordres de paiement émis en dehors de la chaîne de la dépense et les dépenses sociales prioritaires, (ii) il axe les réformes structurelles sur une amélioration de l'administration des recettes et des douanes, l'élargissement de l'assiette fiscale et la réforme la fonction publique et (iii) il encourage les privatisations.<sup>3</sup> Le rapport a noté que, pour marquer des progrès dans ces domaines, il faudra une volonté politique forte et une internalisation renforcée du programme de réformes.

---

<sup>3</sup> Pour plus de précisions, voir le rapport des services du FMI SM/10/317 en date du 22 décembre 2010.

### III. DISCUSSIONS SUR LA POLITIQUE A MENER

#### A. Vue d'ensemble

13. **À cause des dérapages du programme, les services du FMI n'ont pas été en mesure de recommander la conclusion de la première revue au début d'octobre comme prévu initialement.** Ils se sont entendus avec les autorités sur une série d'objectifs de recettes mensuelles plus faibles afin de relancer le programme. Les répercussions des inondations et des longues grèves ont gêné les efforts intensifiés de recouvrement des recettes depuis septembre. Bien que les objectifs convenus pour les flux mensuel de recettes en septembre-novembre n'aient pu être intégralement atteints, l'objectif fixé pour décembre a été dépassé avec une certaine marge, du fait du ralentissement de la grève des fonctionnaires chargés du recouvrement des recettes. Les perspectives étant favorables pour les recettes de janvier, les autorités estiment qu'elles ont passé le cap et pourront continuer en 2011 de renforcer leurs capacités administratives en matière de recouvrement.

14. **L'année 2010 a été caractérisée par un changement dans les tendances du commerce de transit.** Traditionnellement, le port de Cotonou est la voie d'accès aux autres pays de la sous-région et sert de plaque tournante pour le commerce informel avec les pays voisins. En 2010, les autorités ont noté une progression sensible du commerce de transit formel (en volume) et une baisse parallèle des importations déclarées pour la consommation intérieure — qui incluent celles destinées à la réexportation informelle — et donc des recettes douanières. Cette évolution pourrait être liée à des tentatives de fraude aux droits de douane. Si elle persistait, elle pourrait avoir des répercussions durables sur les recettes douanières. En général, un recul pérenne du commerce de réexportation, qui peut résulter de la libéralisation des échanges dans la région, réduit le volume des importations et, en conséquence, les recettes douanières. Ces risques soulignent la nécessité d'élargir l'assiette fiscale.

15. **Les perspectives économiques à court terme sont moins favorables que prévu.** Le rythme lent et incertain de la reprise mondiale s'est traduit par une faiblesse continue des apports d'investissement direct étranger et d'aide budgétaire. L'activité devrait normalement rester modeste, malgré un certain rebond du secteur du bâtiment (attribuable aux travaux de reconstruction entraînés par les inondations), une augmentation de l'investissement et un renforcement de la demande de services. Selon les projections, le PIB réel devrait donc augmenter de 3,4 % en 2011, soit en deçà du taux de 4,4 % prévu dans le programme.

16. **Les évolutions défavorables, les performances décevantes, la réduction des investissements et les dommages causés par les inondations de 2010 sont autant de facteurs qui plaident en faveur d'une révision du cadre à moyen terme.** À cause des résultats économiques peu satisfaisants de 2010 et de la fragilité prolongée de l'activité dans les pays partenaires, la reprise sera différée d'un an. En outre, les investissements nécessaires pour les travaux de reconstruction consécutifs aux inondations de 2010 pourraient évincer certains des investissements prévus précédemment, pesant ainsi sur la croissance à moyen terme. Conjugués à ce qui précède, le recul par rapport aux prévisions des investissements financés sur ressources intérieures et les retards dans l'exécution des réformes structurelles justifient une croissance quelque peu moins optimiste à moyen terme (5 % par an au lieu de 6 % au cours des années ultérieures), qui correspondrait aux tendances prévues dans la

région. Les déficiences dans le recouvrement des recettes et les changements dans le profil des échanges laissent supposer une progression plus lente du ratio recettes/PIB à moyen terme. Pour réaliser ces objectifs révisés, il faudra néanmoins redoubler d'efforts dans les domaines de l'action à mener et du recouvrement des recettes et exécuter sans tarder des réformes structurelles visant à accroître la compétitivité et à stimuler l'investissement privé.

17. **Dans le contexte décrit ci-dessus, les services du FMI ont poursuivi les discussions avec les autorités au siège et à Cotonou en décembre 2010 et en janvier 2011.** Durant ces discussions, et compte tenu des faits exposés précédemment, les autorités ont sollicité un assouplissement partiel des objectifs budgétaires de 2011 (pour plus de précisions, voir le paragraphe 21 infra) afin de tenir compte des déficits de recettes de 2010 et des répercussions des inondations. Le cadre à moyen terme est également moins ambitieux. Les autorités ont aussi demandé que le programme et toutes les dates d'évaluation soient rééchelonnés de trois mois. Les services du FMI appuient ces demandes.

18. **Les autorités ont appliqué une politique d'endettement extérieur modérée et maintenu le fardeau de la dette à un niveau peu élevé (19 % du PIB à la fin de 2010 ; para. 20 du LI).** En 2010, elles ont contracté une douzaine de prêts extérieurs de montants assez faibles à des conditions concessionnelles. Par ailleurs, elles se sont engagées à poursuivre les négociations sur trois prêts éventuels (dont l'élément de libéralité prévu actuellement serait légèrement inférieur au seuil de 35 %) avant qu'ils ne prennent légalement effet. Elles se sont aussi engagées à renforcer leurs procédures de négociation dans l'avenir.

## **B. Politiques pour 2011 et à moyen terme**

19. **La réalisation des objectifs à moyen terme révisés du programme nécessitera un effort considérable dans les domaines de la mobilisation des recettes et des engagements de dépenses non prioritaires.** En conséquence, les autorités ont l'intention :

- de continuer de renforcer la mobilisation des recettes en 2011 ;
- de revenir progressivement aux objectifs du programme sur le solde primaire de base et le financement intérieur net ;
- de protéger les dépenses sociales prioritaires et d'assurer un suivi de leur exécution ;
- d'accélérer l'application des réformes structurelles et de renforcer la réglementation de la microfinance.

20. **Les autorités adopteront de nouvelles mesures pour ramener progressivement les recettes fiscales à près de 18 % du PIB d'ici à 2014** (para. 33-36 de la LI). Ces mesures viseront à : (i) enrayer la fraude douanière, y compris en mettant en place à compter du milieu de 2011 un guichet unique au port de Cotonou, en installant un appareil de radioscopie de containers, en améliorant la vérification que fait une société indépendante de la valeur des importations et en effectuant des contrôles ciblés et plus rigoureux sur le commerce de transit avec l'aide de la technologie électronique ; (ii) lutter contre la fraude fiscale par des vérifications systématiques fondées sur l'IFU auprès des fournisseurs publics ; (iii) établir de nouveaux centres régionaux pour les opérateurs moyens ; (iv) intensifier la coopération entre

les services des douanes et des impôts chargés d'assurer l'application des textes ; (v) étendre l'utilisation de l'IFU à plus de catégories de personnes physiques et morales ; (vi) continuer de vérifier plus rigoureusement le fondement juridique des demandes d'exonération fiscale.<sup>4</sup> Prises ensemble, ces mesures devraient normalement porter le ratio recettes/PIB à 18,7 % en 2011. De nouvelles plus-values de recettes sont anticipées une fois entré en vigueur (en 2012) l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

**21. Les dépenses courantes non prioritaires seront contenues dans les limites imposées par la baisse anticipée des recettes, mais le solde primaire de base et le financement intérieur net seront quelque peu assouplis par rapport au programme.<sup>5</sup>**

L'objectif fixé pour le solde primaire de base à la fin de décembre 2011 a été révisé à la baisse (de 0,6 % du PIB) et celui prévu pour le financement intérieur net, à la hausse (de 1,6 % du PIB), pour tenir compte des nouvelles projections en matière de financement extérieur qui sont inférieures à celles du programme. Les autorités amélioreront le processus de préparation de la loi de finances et renforceront la gestion des dépenses publiques (para. 28 de la LI). La masse salariale restera conforme aux projections du programme, alors même que d'autres postes de dépenses seront comprimés, la marge de manœuvre pour la réduire étant limitée par les accords salariaux pluriannuels récemment adoptés, les besoins de recrutement dans les secteurs de la santé et de l'éducation et le souci des autorités de préserver la paix sociale.

**22. L'investissement et les dépenses sociales prioritaires seront protégés.** Un investissement public soutenu dans le domaine des infrastructures est crucial pour atteindre les objectifs de croissance à moyen terme et l'efficacité du portefeuille d'investissements a été renforcée par l'examen systématique des projets en 2010. Les dépenses sociales prioritaires, qui jouent un rôle capital pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et la SRPC III, échapperont aux contraintes budgétaires rigoureuses en fixant des objectifs indicatifs trimestriels pour ces postes (définis par des codes budgétaires) à compter de 2011 (para. 27 de la LI).

**23. L'exécution des réformes dans les délais prévus soutiendra ces politiques** (para. 30 et 36-38 de la LI). Les autorités ont bien avancé dans la mise en place d'un guichet unique au port de Cotonou d'ici à la fin de juin 2011. Elles ont en outre l'intention de renforcer le rôle du secteur privé dans les secteurs de l'énergie, des transports et des télécommunications. Après avoir amélioré la situation financière de la société nationale d'énergie (SBEE) en

---

<sup>4</sup> Le suivi systématique de ces vérifications a contribué à une réduction significative des exonérations douanières, qui sont passées de 40 milliards de CFAF en 2009 à moins de 17 milliards en 2010. Cette politique sera poursuivie en 2011. En outre, pour rationaliser les paiements aux douanes, les autorités demanderont aux navires de remplir les manifestes alors qu'ils sont encore à l'ancre.

<sup>5</sup> La loi de finances de 2011, adoptée par l'Assemblée nationale en décembre, s'inscrit globalement dans la logique des discussions de septembre/octobre sur le programme. Le budget révisé de 2011, envisagé après les discussions de janvier, abaissera les objectifs prévus pour les recettes et les dépenses. Les autorités estiment que ces révisions sont compatibles avec la loi de finances adoptée par l'Assemblée nationale.

2010,<sup>6</sup> elles prévoient d'adopter une nouvelle réglementation pour ce secteur avant juin 2011 et d'ouvrir la distribution de l'électricité au capital privé. La privatisation de Bénin Télécoms est en cours et la gestion de la société nationale des chemins de fer (OCBN) sera externalisée. Les autorités sont résolues à moderniser la fonction publique. À partir de l'examen en cours du système de rémunération et d'un bilan des réformes actuelles, elles prévoient d'adopter une stratégie visant à réformer la fonction publique et son régime de retraite en 2011.

24. **Le programme continuera d'être soutenu par le financement concessionnel des donateurs extérieurs.** En 2011 et en 2012, ce financement devrait, selon les projections, se chiffrer au même montant nominal qu'en 2010 (avec une réorientation de l'aide budgétaire vers le financement de projets) en raison des difficultés économiques intérieures continues de certains grands pays donateurs. À moyen terme, une hausse modeste, mais progressive, de l'aide extérieure est prise par hypothèse dans le programme, encore qu'elle soit inférieure aux projections initiales du programme.

### C. Risques pour le programme

25. **De graves risques continuent de peser sur la mise en œuvre du programme.** L'engagement pris par les autorités d'appliquer les mesures d'ajustement budgétaire et les réformes structurelles sera mis à l'épreuve par les exigences croissantes des syndicats et d'autres pressions qui s'exerceront avant les élections présidentielle et parlementaires du printemps de 2011. Les répercussions économiques à moyen terme des inondations de 2010 pourraient se traduire par une hausse des dépenses publiques, une amélioration plus lente du recouvrement des recettes et des besoins supplémentaires de balance des paiements imputables à une augmentation des importations.

## IV. EVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

26. **La lenteur de la reprise, l'effondrement des chaînes de Ponzi, les déficits de recettes et les dommages causés par les inondations ont considérablement compliqué la mise en œuvre du programme en 2010.** L'un des critères de réalisation prévus pour la fin de juin et plusieurs objectifs fixés pour la fin de septembre et de décembre n'ont pu être réalisés malgré un effort budgétaire significatif pendant le second semestre de l'année. Les réformes structurelles se sont poursuivies, mais avec un certain retard. La mise en œuvre contrastée du programme en 2010 s'explique donc par l'effet conjugué de la profondeur de la crise économique, de chocs perturbateurs et d'une faible gouvernance.

27. **Malgré ces revers, le programme reste viable à moyen terme si des politiques appropriées sont appliquées en temps voulu, mais ses objectifs quantitatifs et son rythme d'exécution doivent être révisés.** En conséquence, la croissance à moyen terme et la mobilisation des recettes (et donc les dépenses et les investissements publics) seront quelque peu inférieures à ce qu'anticipait le programme et prendront plus de temps que prévu.

---

<sup>6</sup> Selon des informations préliminaires, le patrimoine net de la SBEE est censé être de nouveau positif grâce aux réformes mises en œuvre en 2010, qui ont par ailleurs permis à la société d'enregistrer des bénéfices d'exploitation. Ces améliorations devraient réduire les passifs budgétaires conditionnels (notamment les besoins de transfert et de subventions) et faciliter l'investissement, ainsi que la mobilisation des capitaux.

L'accélération des réformes structurelles, un effort robuste en 2011 dans le domaine des recettes et un ajustement des dépenses pour préserver la politique fiscale à moyen terme permettront au pays d'emprunter une trajectoire de croissance plus forte tout en assurant la stabilité macroéconomique.

28. **Les autorités ont réitéré leur engagement de poursuivre les objectifs du programme.** Un fort ajustement budgétaire pendant le second semestre de 2010 a préservé la situation de liquidité et permis d'atteindre à la fin de l'année des résultats proches des objectifs du programme. De nouvelles mesures seront adoptées en 2011 pour renforcer la mobilisation des recettes et maîtriser les dépenses non prioritaires, tout en protégeant les dépenses sociales prioritaires. Les autorités sont en outre déterminées à accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles cruciales.

29. **Après l'effondrement des chaînes de Ponzi, il conviendrait d'améliorer le contrôle des établissements de microfinance et de sensibiliser davantage le public.** Afin de préserver la confiance dans le secteur et d'empêcher que ce type de fraude ne se répète, la réglementation et les pouvoirs d'intervention devraient être renforcés et alignés sur les dispositions de l'UEMOA.

30. **Compte tenu de la résolution des autorités et des actions correctives qu'elles ont engagées, les services du FMI appuient leurs demandes** (i) de dérogation pour non-respect du critère de réalisation sur le financement intérieur net fixé pour la fin de juin et (ii) de prolongation de trois mois du programme, assortie d'un ajustement de ses échéances, à partir de la deuxième revue. Les services du FMI recommandent en outre l'achèvement de la première revue.

Tableau 1. Bénin — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2007-15

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
			Prél.			Projections			
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)									
Revenu national									
PIB aux prix courants	7.4	12.6	4.7	4.8	5.9	6.8	7.3	7.5	7.5
PIB à prix constants	4.6	5.0	2.7	2.5	3.4	4.3	4.8	5.0	5.0
Déficateur du PIB	2.6	7.2	2.0	2.3	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4
Indice des prix à la consommation (moyenne)	1.3	8.0	2.2	2.1	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8
Indice des prix à la consommation (fin de période)	0.3	9.9	-2.9	4.0	1.9	2.8	2.8	2.8	2.8
Finances publiques									
Recettes	31.4	6.1	-0.9	4.7	7.8	9.2	10.0	8.8	8.2
Dépenses et prêts nets	29.9	10.0	18.2	-13.2	14.1	5.7	6.7	5.5	6.5
Monnaie et crédit									
Avoirs intérieurs nets <sup>1</sup>	-0.9	25.5	7.1	5.0	8.7	8.8	8.2	6.2	4.6
Crédit intérieur <sup>1</sup>	-1.5	24.3	12.5	5.0	8.7	8.8	8.2	6.2	4.6
Créances nettes sur l'administration centrale <sup>1</sup>	-14.4	11.4	6.6	-0.8	1.3	1.0	1.0	-0.9	-1.3
Crédit au secteur privé <sup>1</sup>	12.9	12.9	5.9	5.8	7.4	7.7	7.2	7.1	5.9
Masse monétaire large (M2)	17.6	28.8	6.2	4.8	5.9	6.8	7.3	7.5	7.5
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/moyenne de M2)	3.0	2.8	2.5	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8
Secteur extérieur (en francs CFA)									
Exportations de biens et services	36.7	17.9	-2.1	4.6	9.9	6.9	7.0	7.8	8.2
Importations de biens et services	43.8	7.5	0.7	-0.9	5.4	6.0	5.8	6.0	6.1
Taux de change effectif nominal (moins = dépréciation)	3.7	2.3	-1.6	...	...	...	...	...	...
Taux de change effectif réel (moins = dépréciation)	0.9	4.3	-0.5	...	...	...	...	...	...
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Principaux ratios									
Investissement brut	20.5	20.0	23.3	18.7	20.3	20.2	21.1	20.8	21.3
Investissement public	7.5	5.8	9.6	5.4	6.7	6.2	6.2	6.0	5.9
Investissement privé	13.0	14.2	13.6	13.3	13.6	14.1	14.9	14.9	15.4
Épargne intérieure brute	5.0	6.7	10.0	7.1	9.4	9.6	10.8	10.9	11.9
Épargne publique	3.9	1.7	1.5	1.6	1.6	1.8	2.5	2.9	3.2
Épargne privée	1.1	5.0	8.5	5.5	7.8	7.8	8.3	8.0	8.6
Épargne nationale brute	10.4	12.0	14.4	11.7	14.1	13.7	14.9	15.1	15.9
Finances publiques									
Recettes	20.6	19.4	18.4	18.4	18.7	19.1	19.6	19.8	20.0
Dépenses et prêts nets	23.4	22.9	25.8	21.4	23.0	22.8	22.6	22.2	22.0
Solde primaire <sup>2</sup>	-1.2	-3.1	-6.9	-2.5	-3.4	-2.7	-2.1	-1.5	-1.2
Solde primaire de base <sup>3</sup>	3.1	0.7	-4.0	0.5	-0.5	0.2	0.8	1.3	1.6
Déficit budgétaire global (base ordonnancements, dons exclus)	-2.8	-3.5	-7.4	-3.0	-4.3	-3.7	-3.1	-2.4	-2.0
Déficit budgétaire global (base caisse, dons exclus)	-3.4	-7.4	-9.2	-3.3	-4.8	-4.1	-3.4	-2.7	-2.4
Service de la dette en pourcentage des recettes	7.9	2.9	3.7	4.6	5.7	5.1	4.7	3.9	3.6
Dette publique	20.9	26.7	28.1	31.1	31.4	30.2	28.7	27.2	25.7
Secteur extérieur									
Balance de biens et services	-15.5	-13.3	-13.2	-11.6	-10.9	-10.7	-10.3	-9.9	-9.4
Solde extérieur courant (dons inclus)	-10.1	-8.0	-8.9	-7.0	-6.2	-6.5	-6.2	-5.7	-5.4
Solde extérieur courant (dons exclus)	-10.8	-9.0	-11.1	-7.9	-7.2	-7.0	-6.8	-6.2	-5.8
Balance globale des paiements	3.2	1.6	-1.6	-0.5	-0.2	-0.5	-0.1	0.7	1.3
Ratio du service de la dette aux exportations	9.6	3.2	4.1	5.1	6.2	5.7	5.4	4.6	4.2
Ratio dette/PIB (après mise en œuvre de l'IADM)	11.7	16.7	16.3	19.4	18.8	18.4	18.1	17.7	17.6
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	2,658.1	2,992.6	3,134.4	3,285.2	3,478.6	3,714.6	3,987.1	4,285.1	4,605.8
Taux de change francs CFA/dollar EU (moyenne de la période)	479.3	445.5	470.7	501.4	...	...	...	...	...
Population (en millions)	8.9	9.1	9.4	9.6	9.9	10.2	10.5	10.8	11.1
PIB nominal par habitant (en dollars EU)	624.8	736.2	709.8	679.4	687.1	710.1	737.7	767.5	798.7

Sources : autorités béninoises; estimations et projections des services du FMI.

Note: ... = non disponible.

<sup>1</sup> Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.<sup>2</sup> Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement et prêts nets.<sup>3</sup> Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures.

Tableau 2a . Bénin — Opérations financières de l'État, 2007–15

	2007	2008	2009	2010		2011		2012	2013	2014	2015
				Prél.	Progr.	Proj.	Progr.	Proj.	Projections		
(Milliards de francs CFA)											
Recettes totales	548.0	581.3	575.8	681.9	603.0	721.9	650.1	709.9	781.1	850.0	919.9
Recettes fiscales	446.7	512.2	500.4	575.6	525.9	647.9	578.0	632.3	701.2	766.2	828.6
Taxes sur le commerce extérieur	250.1	278.9	259.3	299.7	278.4	340.2	304.0	334.4	371.5	406.8	438.8
Fiscalité directe et indirecte	196.6	233.3	241.2	275.8	247.5	307.7	274.0	297.9	329.8	359.3	389.9
Recettes non fiscales	101.3	69.1	75.4	106.3	77.1	74.0	72.0	77.6	79.9	83.9	91.3
Dépenses totales et prêts nets	622.4	684.7	809.0	876.0	702.2	920.5	801.0	846.5	903.0	952.2	1,013.7
Dépenses courantes	423.8	465.1	494.0	555.1	504.4	610.1	568.0	617.0	655.1	696.4	740.0
Dépenses courantes primaires	381.6	454.8	478.4	530.4	486.7	578.9	534.6	580.0	617.2	659.2	702.8
Traitements et salaires	143.1	182.4	225.9	243.2	238.7	270.0	270.0	279.0	294.0	312.0	331.0
Retraites et bourses d'études	34.3	36.0	39.8	48.4	43.6	54.0	53.0	56.8	61.2	65.8	69.5
Transferts courants	106.1	119.3	110.0	120.0	114.1	128.1	107.1	123.0	132.0	141.9	152.5
Dépenses de fonctionnement	98.1	117.0	102.7	118.8	90.3	126.8	104.5	121.2	130.0	139.5	149.7
Intérêts	42.2	10.3	15.6	24.6	17.7	31.2	33.4	37.0	37.8	37.2	37.2
Dettes intérieures	0.0	5.6	7.4	15.2	9.6	21.1	23.2	26.9	27.8	27.9	27.6
Dettes extérieures	42.1	4.8	8.2	9.4	8.1	10.2	10.2	10.1	10.0	9.3	9.6
Dépenses d'équipement et prêts nets	198.6	219.5	315.1	320.9	197.8	310.3	233.0	229.5	247.9	255.9	273.7
Dépenses d'équipement	198.4	174.7	302.3	320.9	177.2	310.3	233.0	229.5	247.9	255.9	273.7
Financés sur ressources intérieures	85.2	105.3	221.6	161.9	101.2	140.9	133.0	122.7	133.3	133.9	143.9
Financés sur ressources extérieures	113.2	69.4	80.7	159.0	76.0	169.4	100.0	106.8	114.6	122.0	129.8
Prêts nets (moins = remboursement)	0.2	44.8	12.7	0.0	20.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base ordonnancements, dons exclus)	-74.4	-103.4	-233.2	-194.1	-99.2	-198.5	-151.0	-136.6	-121.9	-102.2	-93.8
Solde primaire <sup>1</sup>	-32.2	-93.1	-217.6	-169.5	-81.5	-167.3	-117.6	-99.6	-84.1	-65.0	-56.5
Solde primaire de base <sup>2</sup>	81.1	21.2	-124.2	-10.5	15.1	2.1	-17.6	7.2	30.6	56.9	73.3
Variation des arriérés	-30.9	-16.4	-28.3	-17.4	-17.2	-15.0	-17.4	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0
Dettes extérieures	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dettes intérieures (nette)	-30.9	-16.4	-28.3	-17.4	-17.2	-15.0	-17.4	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0
Reste-à-payer <sup>3</sup>	14.7	-102.8	-26.8	0.0	9.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse, dons exclus)	-90.6	-222.6	-288.3	-211.5	-107.0	-213.5	-168.4	-151.6	-136.9	-117.2	-108.8
Financement	61.9	219.2	288.6	187.3	113.1	180.8	168.4	151.6	136.9	117.2	108.8
Financement intérieur	-95.9	109.8	146.0	-15.3	0.7	1.1	57.3	41.0	16.9	-19.1	-40.7
Financement bancaire	-131.7	128.5	80.5	-5.6	-10.1	8.9	17.1	14.7	16.1	-15.1	-23.6
Utilisation nette de ressources du FMI	0.6	8.4	7.4	0.0	8.4	-0.1	16.3	16.2	16.2	-3.1	-4.8
Décaissements	0.6	8.4	7.4	0.0	8.4	0.0	16.5	16.6	16.7	0.0	0.0
Remboursements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.3	-0.5	-3.1	-4.8
Autres	-132.4	120.1	73.0	-5.6	-18.5	9.0	0.8	-1.5	-0.1	-12.0	-18.8
Financement non bancaire	35.9	-18.7	65.5	-9.7	10.8	-7.7	40.1	26.3	0.8	-4.0	-17.1
Privatisations	4.1	4.7	17.9	20.0	15.7	10.0	10.0	10.0	0.0	0.0	0.0
Restructurations	0.7	-11.7	-12.9	-12.0	-22.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	31.1	-11.8	60.6	-17.7	17.5	-17.7	30.1	16.3	0.8	-4.0	-17.1
Financement extérieur	157.8	109.3	142.6	202.6	112.4	179.6	111.1	110.6	119.9	136.3	149.4
Financement projets	113.2	69.4	80.7	159.0	76.0	169.4	100.0	106.8	114.6	122.0	129.8
Dons	60.6	21.6	28.8	85.0	19.2	90.4	50.0	53.4	57.3	61.6	66.2
Prêts	52.6	47.7	52.0	74.0	56.8	79.0	50.0	53.4	57.3	60.4	63.6
Amortissement exigible	0.0	-8.3	-9.4	-17.0	-15.8	-22.7	-22.7	-25.5	-25.9	-21.1	-18.8
Aide budgétaire	44.6	48.3	71.3	60.6	52.2	32.9	33.8	29.3	31.2	35.4	38.4
Dons	18.3	30.4	71.3	60.6	28.9	22.9	33.8	19.3	21.2	22.4	18.4
Prêts	26.3	17.9	0.0	0.0	23.3	10.0	0.0	10.0	10.0	13.0	20.0
Écart statistique	28.7	3.4	-0.3	0.0	-6.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement	0.0	0.0	0.0	24.3 <sup>4</sup>	-6.1	32.8 <sup>4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :											
PIB (milliards de francs CFA)	2,658.1	2,992.6	3,134.4	3,305.2	3,285.2	3,529.0	3,478.6	3,714.6	3,987.1	4,285.1	4,605.8

Sources : autorités béninoises; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement et prêts nets.<sup>2</sup> Recettes totales moins dépenses courantes primaires et dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures.<sup>3</sup> Variation nette du stock des ordonnancements dont le paiement a été reporté sur l'exercice suivant, et solde des opérations des régisseurs.<sup>4</sup> Dans les projections révisées du programme, ce montant a été compris dans l'utilisation nette de ressources du FMI et dans l'aide budgétaire.

Tableau 2b . Bénin — Opérations financières de l'État, 2009–11

	2009				2010				2011							
	T1		T2		T3		T4		T1		T2		T3		T4	
	Prél.	Prél.	Prog.	Prél.	Prog.	Prél.	Prog.	Prél.	Prog.	Prél.	Prog.	Prél.	Prog.	Prél.	Prog.	
	(Milliards de francs CFA)															
Recettes totales	575.8	127.5	315.5	275.9	494.6	438.1	681.9	603.0	136.6	295.0	464.2	650.1				
Recettes fiscales	500.4	117.2	278.4	246.4	430.2	386.0	575.6	525.9	123.2	265.8	417.1	578.0				
Taxes sur le commerce extérieur	259.3	55.8	139.6	122.5	220.5	201.3	299.7	278.4	63.1	134.5	216.3	304.0				
Fiscalité directe et indirecte	241.1	61.5	138.7	123.9	209.8	184.7	275.8	247.5	60.0	131.4	200.8	274.0				
Recettes non fiscales	75.4	10.3	37.2	29.5	64.4	52.1	106.3	77.1	13.4	29.2	47.1	72.0				
Dépenses totales et prêts nets	809.0	173.1	349.0	308.7	593.1	543.3	876.0	702.2	212.4	381.1	586.0	801.0				
Dépenses courantes	494.0	122.0	240.6	220.0	394.8	400.8	555.1	504.4	164.5	295.4	452.7	568.0				
Dépenses courantes primaires	478.4	118.2	228.3	214.4	375.0	391.1	530.4	486.7	158.0	281.5	427.7	534.6				
Traitements et salaires	225.9	60.1	112.1	105.0	181.0	185.6	243.2	238.7	70.0	130.0	213.3	270.0				
Retraites et bourses d'études	39.8	8.6	22.9	17.9	36.8	31.6	48.4	43.6	13.0	26.5	39.4	53.0				
Transferts courants	110.0	27.9	46.4	52.2	75.7	98.1	120.0	114.1	40.0	65.0	90.0	107.1				
Dépenses de fonctionnement	102.7	21.7	46.9	39.3	81.5	75.8	118.8	90.3	35.0	60.0	85.0	104.5				
Intérêts	15.6	3.8	12.3	5.6	19.8	9.7	24.6	17.7	6.5	13.9	25.0	33.4				
Dette intérieure	7.4	2.6	7.5	2.6	13.0	5.0	15.2	9.6	5.1	8.5	18.1	23.2				
Dette extérieure	8.2	1.2	4.8	3.0	6.8	4.7	9.4	8.1	1.4	5.4	6.9	10.2				
Dépenses d'équipement et prêts nets	315.1	51.1	108.4	88.7	198.3	142.5	320.9	197.8	47.8	85.7	133.3	233.0				
Dépenses d'équipement	302.3	36.4	108.4	58.0	198.3	122.9	320.9	177.2	47.8	85.7	133.3	233.0				
Financés sur ressources intérieures	221.6	16.7	49.5	23.1	117.7	67.3	161.9	101.2	25.0	50.0	85.0	133.0				
Financés sur ressources extérieures	80.7	19.6	58.9	34.9	80.6	55.6	159.0	76.0	22.8	35.7	48.3	100.0				
Prêts nets (moins = remboursement)	12.7	14.7	0.0	30.7	0.0	19.6	0.0	20.6	0.0	0.0	0.0	0.0				
Solde global (base ordonnancements, dons exclus)	-233.2	-45.6	-33.5	-32.8	-98.5	-105.2	-194.1	-99.2	-75.8	-86.1	-121.8	-151.0				
Solde primaire <sup>1</sup>	-217.6	-41.8	-21.2	-27.2	-78.8	-95.5	-169.5	-81.5	-69.2	-72.2	-96.8	-117.6				
Solde primaire de base <sup>2</sup>	-124.2	-7.4	37.8	38.4	1.9	-20.3	-10.5	15.1	-46.4	-36.5	-48.5	-17.6				
Variation des arriérés	-28.3	-1.3	-5.5	-11.4	-12.6	-14.6	-17.4	-17.2	-3.4	-11.4	-14.4	-17.4				
Dette extérieure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Dette intérieure (nette)	-28.3	-1.3	-5.5	-11.4	-12.6	-14.6	-17.4	-17.2	-3.4	-11.4	-14.4	-17.4				
Reste-à-payer <sup>3</sup>	-26.8	-10.5	0.0	-23.5	0.0	24.5	0.0	9.4	-20.0	-10.0	0.0	0.0				
Solde global (base caisse, dons exclus)	-288.3	-57.4	-39.0	-67.7	-111.1	-95.3	-211.5	-107.0	-99.2	-107.5	-136.2	-168.4				
Financement	288.6	66.3	31.5	70.2	75.3	87.5	187.3	113.1	99.2	107.5	136.2	168.4				
Financement intérieur	146.0	49.6	-37.0	41.3	-25.4	36.9	-15.3	0.7	69.9	72.1	79.7	57.3				
Financement bancaire	80.5	27.7	-37.8	43.3	-20.5	22.7	-5.6	-10.1	55.6	10.9	21.6	17.1				
Utilisation nette de ressources du FMI	7.4	0.0	0.0	8.4	0.0	8.4	0.0	8.4	8.4	8.4	16.5	16.3				
Décaissements	7.4	0.0	0.0	8.4	0.0	8.4	0.0	8.4	8.4	8.4	16.5	16.5				
Remboursements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1				
Autres	73.0	27.7	-37.8	34.9	-20.5	15.6	-5.6	-18.5	47.2	2.5	5.2	0.8				
Financement non bancaire	65.5	21.9	0.9	-2.0	-4.8	14.2	-9.7	10.8	14.4	61.2	58.1	40.1				
Privatisations	17.9	17.5	20.0	17.5	20.0	17.5	20.0	15.7	0.0	0.0	4.4	10.0				
Restructurations	-12.9	-2.3	-9.1	-9.7	-13.9	-14.8	-12.0	-22.4	0.0	0.0	0.0	0.0				
Autres	60.6	6.7	-10.1	-9.8	-11.0	11.5	-17.7	17.5	14.4	61.2	53.7	30.1				
Financement extérieur	142.6	16.7	68.5	28.9	100.7	50.6	202.6	112.4	29.2	35.5	56.5	111.1				
Financement-projets	80.7	19.6	58.9	34.9	80.6	55.7	159.0	76.0	22.8	35.7	48.3	100.0				
Dons	28.8	4.7	22.0	8.5	31.0	11.0	85.0	19.2	7.3	11.7	16.3	50.0				
Prêts	52.0	15.0	36.9	26.4	49.6	44.7	74.0	56.8	15.5	24.0	32.0	50.0				
Amortissement exigible	-9.4	-2.9	-0.5	-6.1	-0.8	-9.4	-17.0	-15.8	-4.6	-11.2	-14.8	-22.7				
Aide budgétaire	71.3	0.0	10.0	0.0	20.9	4.3	60.6	52.2	11.0	11.0	23.0	33.8				
Dons	71.3	0.0	10.0	0.0	20.9	0.0	60.6	28.9	11.0	11.0	23.0	33.8				
Prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4.3	0.0	23.3	0.0	0.0	0.0	0.0				
Écart statistique	-0.3	-8.9	0.0	2.4	0.0	7.8	0.0	-6.1	0.0	0.0	0.0	0.0				
Besoin de financement	0.0	0.0	7.5	0.0	35.8	0.0	24.3 <sup>4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Pour mémoire :																
PIB (milliards de francs CFA)	3,134.4	3,285.2	3,305.2	3,285.2	3,305.2	3,285.2	3,305.2	3,285.2	3,478.6	3,478.6	3,478.6	3,478.6				

Sources: Autorités béninoises; estimations et projections des services FMI.

<sup>1</sup> Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement et prêts nets.<sup>2</sup> Recettes totales moins dépenses courantes primaires et dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures.<sup>3</sup> Variation nette du stock des ordonnancements dont le paiement a été reporté sur l'exercice suivant, et solde des opérations des régisseurs.<sup>4</sup> Dans les projections révisées du programme, ce montant a été compris dans l'utilisation nette de ressources du FMI et dans l'aide budgétaire.

Tableau 3 . Bénin — Opérations financières de l'État, 2007–15

	2007	2008	2009		2010		2011		2012	2013	2014	2015
			Prél.	Progr.	Prél.	Progr.	Progr.	Progr. Rév.				
	(Pourcentage du PIB)											
Recettes totales	20.6	19.4	18.4	20.6	18.4	20.5	18.7	19.1	19.6	19.8	20.0	
Recettes fiscales	16.8	17.1	16.0	17.4	16.0	18.4	16.6	17.0	17.6	17.9	18.0	
Taxes sur le commerce extérieur	9.4	9.3	8.3	9.1	8.5	9.6	8.7	9.0	9.3	9.5	9.5	
Fiscalité directe et indirecte	7.4	7.8	7.7	8.3	7.5	8.7	7.9	8.0	8.3	8.4	8.5	
Recettes non fiscales	3.8	2.3	2.4	3.2	2.3	2.1	2.1	2.1	2.0	2.0	2.0	
Dépenses totales et prêts nets	23.4	22.9	25.8	26.5	21.4	26.1	23.0	22.8	22.6	22.2	22.0	
Dépenses courantes	15.9	15.5	15.8	16.8	15.4	17.3	16.3	16.6	16.4	16.3	16.1	
Dépenses courantes primaires	14.4	15.2	15.3	16.0	14.8	16.4	15.4	15.6	15.5	15.4	15.3	
Traitements et salaires	5.4	6.1	7.2	7.4	7.3	7.7	7.8	7.5	7.4	7.3	7.2	
Retraites et bourses d'études	1.3	1.2	1.3	1.5	1.3	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	
Autres dépenses primaires courantes	7.7	7.9	6.8	7.2	6.2	7.2	6.1	6.6	6.6	6.6	6.6	
dont: Transferts courants	4.0	4.0	3.5	3.6	3.5	3.6	3.1	3.3	3.3	3.3	3.3	
Intérêts	1.6	0.3	0.5	0.7	0.5	0.9	1.0	1.0	0.9	0.9	0.8	
Dette intérieure	0.0	0.2	0.2	0.5	0.3	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	
Dette extérieure	1.6	0.2	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	
Dépenses d'équipement et prêts nets	7.5	7.3	10.1	9.7	6.0	8.8	6.7	6.2	6.2	6.0	5.9	
Dépenses d'équipement	7.5	5.8	9.6	9.7	5.4	8.8	6.7	6.2	6.2	6.0	5.9	
Financés sur ressources intérieures	3.2	3.5	7.1	4.9	3.1	4.0	3.8	3.3	3.3	3.1	3.1	
Financés sur ressources extérieures	4.3	2.3	2.6	4.8	2.3	4.8	2.9	2.9	2.9	2.8	2.8	
Prêts nets (moins = remboursement)	0.0	1.5	0.4	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Solde global (base ordonnancements, dons exclus)	-2.8	-3.5	-7.4	-5.9	-3.0	-5.6	-4.3	-3.7	-3.1	-2.4	-2.0	
<i>Solde primaire</i> <sup>1</sup>	-1.2	-3.1	-6.9	-5.1	-2.5	-4.7	-3.4	-2.7	-2.1	-1.5	-1.2	
<i>Solde primaire de base</i> <sup>2</sup>	3.1	0.7	-4.0	-0.3	0.5	0.1	-0.5	0.2	0.8	1.3	1.6	
Variation des arriérés	-1.2	-0.5	-0.9	-0.5	-0.5	-0.4	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	
Dette extérieure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Dette intérieure (nette)	-1.2	-0.5	-0.9	-0.5	-0.5	-0.4	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	
Reste-à-payer <sup>3</sup>	0.6	-3.4	-0.9	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Solde global (base caisse, dons exclus)	-3.4	-7.4	-9.2	-6.4	-3.3	-6.1	-4.8	-4.1	-3.4	-2.7	-2.4	
Financement	2.3	7.3	9.2	5.7	3.4	5.1	4.8	4.1	3.4	2.7	2.4	
Financement intérieur	-3.6	3.7	4.7	-0.5	0.0	0.0	1.6	1.1	0.4	-0.4	-0.9	
Financement bancaire	-5.0	4.3	2.6	-0.2	-0.3	0.3	0.5	0.4	0.4	-0.4	-0.5	
Utilisation nette de ressources du FMI	0.0	0.3	0.2	0.0	0.3	0.0	0.5	0.4	0.4	-0.1	-0.1	
Autres	-5.0	4.0	2.3	-0.2	-0.6	0.3	0.0	0.0	0.0	-0.3	-0.4	
Financement non bancaire	1.3	-0.6	2.1	-0.3	0.3	-0.2	1.2	0.7	0.0	-0.1	-0.4	
Privatisations	0.2	0.2	0.6	0.6	0.5	0.3	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0	
Restructurations	0.0	-0.4	-0.4	-0.4	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Autres	1.2	-0.4	1.9	-0.5	0.5	-0.5	0.9	0.4	0.0	-0.1	-0.4	
Financement extérieur	5.9	3.7	4.5	6.1	3.4	5.1	3.2	3.0	3.0	3.2	3.2	
Financement-projets	4.3	2.3	2.6	4.8	2.3	4.8	2.9	2.9	2.9	2.8	2.8	
Dons	2.3	0.7	0.9	2.6	0.6	2.6	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	
Prêts	2.0	1.6	1.7	2.2	1.7	2.2	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	
Amortissement exigible	0.0	-0.3	-0.3	-0.5	-0.5	-0.6	-0.7	-0.7	-0.6	-0.5	-0.4	
Aide budgétaire	1.7	1.6	2.3	1.8	1.6	0.9	1.0	0.8	0.8	0.8	0.8	
Dons	0.7	1.0	2.3	1.8	0.9	0.6	1.0	0.5	0.5	0.5	0.4	
Prêts	1.0	0.6	0.0	0.0	0.7	0.3	0.0	0.3	0.3	0.3	0.4	
Écart statistique	1.1	0.1	0.0	0.0	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Besoin de financement	0.0	0.0	0.0	0.7 <sup>4</sup>	-0.2	0.9 <sup>4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Pour mémoire :												
Recettes totales et dons	23.6	21.2	21.6	25.0	19.8	23.7	21.1	21.1	21.6	21.8	21.8	
Recettes	20.6	19.4	18.4	20.6	18.4	20.5	18.7	19.1	19.6	19.8	20.0	
Dons	3.0	1.7	3.2	4.4	1.5	3.2	2.4	2.0	2.0	2.0	1.8	
Total des décaissements de prêts	3.0	2.2	1.7	2.2	2.4	2.5	1.4	1.7	1.7	1.7	1.8	
Solde global, dons inclus (base ordonnancements)	0.2	-1.7	-4.2	-1.5	-1.6	-2.4	-1.9	-1.7	-1.1	-0.4	-0.2	
PIB (milliards de francs CFA)	2,658.1	2,992.6	3,134.4	3,305.2	3,285.2	3,529.0	3,478.6	3,714.6	3,987.1	4,285.1	4,605.8	

Sources: Autorités béninoises; estimations et projections des services FM.

<sup>1</sup> Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement et prêts nets.<sup>2</sup> Recettes totales moins dépenses courantes primaires et dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures.<sup>3</sup> Variation nette du stock des ordonnancements dont le paiement a été reporté sur l'exercice suivant, et solde des opérations des régisseurs.<sup>4</sup> Dans les projections révisées du programme, ce montant a été compris dans l'utilisation nette de ressources du FMI et dans l'aide budgétaire.

Tableau 4. Benin - Balance de paiements, 2007-2015

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Projections								
	(Milliards de francs CFA)								
Solde extérieur courant	-268.4	-240.2	-277.6	-230.6	-216.6	-241.6	-248.5	-244.4	-248.3
Solde extérieur courant (dons exclus)	-286.7	-270.7	-348.8	-259.5	-250.4	-260.9	-269.7	-266.8	-266.7
Balance des biens et services	-412.8	-397.1	-415.0	-382.5	-378.7	-396.6	-412.4	-424.7	-435.1
Crédit	447.7	527.9	517.0	540.9	594.3	635.1	679.4	732.6	792.9
Débit	-860.5	-925.0	-931.9	-923.4	-973.0	-1,031.8	-1,091.8	-1,157.3	-1,228.0
Balance commerciale <sup>1</sup>	-378.9	-406.4	-348.8	-353.3	-380.0	-414.7	-435.5	-452.6	-466.4
Exportations, f.à.b.	241.8	290.1	348.9	363.8	378.1	389.6	415.6	448.7	489.0
Coton et produits textiles	66.2	78.9	66.5	80.6	92.0	96.6	97.1	96.4	95.6
Autres	175.6	211.2	282.4	283.2	286.1	293.0	318.5	352.3	393.4
Importations, f.à.b.	-620.7	-696.5	-697.7	-717.1	-758.1	-804.4	-851.1	-901.3	-955.4
dont : produits pétroliers	-108.0	-66.3	-62.5	-79.9	-87.0	-95.2	-103.4	-110.7	-118.8
Services (net)	-33.9	9.3	-66.2	-29.2	1.3	18.1	23.2	27.9	31.3
Crédit	205.9	237.8	168.1	177.0	216.2	245.5	263.8	283.9	303.9
Débit	-239.8	-228.5	-234.2	-206.3	-214.9	-227.4	-240.7	-256.1	-272.6
Revenu (net)	-4.3	-5.1	-15.5	-0.1	-1.8	-1.4	-0.8	0.4	0.6
dont : intérêts courus sur la dette publique	-42.1	-4.8	-8.2	-8.1	-10.2	-10.1	-10.0	-9.3	-9.6
Transferts courants (net)	148.7	162.0	152.9	152.1	164.0	156.4	164.6	179.9	186.3
Transferts privés sans contrepartie	73.5	73.4	32.4	69.8	72.0	74.2	75.4	83.8	88.0
Transferts publics courants	75.2	88.6	120.4	82.4	91.9	82.2	89.3	96.1	98.3
dont : dons programme	18.3	30.4	71.3	28.9	33.8	19.3	21.2	22.4	18.4
Compte de capital et d'opérations financières (net)	305.3	271.2	186.8	213.7	208.3	223.2	244.5	275.0	309.1
Compte de capital	60.6	21.6	28.8	19.2	50.0	53.4	57.3	61.6	66.2
Compte d'opérations financières	244.7	249.5	158.0 <sup>2</sup>	194.5	158.3	169.8	187.2	213.4	242.9
Capitaux publics à moyen et long terme	82.9	66.4	46.6	68.3	31.3	41.9	45.4	56.3	68.8
Décaissements	82.9	74.7	56.0	84.1	54.0	67.4	71.3	77.4	87.6
Prêts projets	56.6	56.8	56.0	60.8	54.0	57.4	61.3	64.4	67.6
dont : prêts projets contractés par l'adm. centr.	52.6	47.7	52.0	56.8	50.0	53.4	57.3	60.4	63.6
Prêts programme (aide budgétaire)	26.3	17.9	0.0	23.3	0.0	10.0	10.0	13.0	20.0
Amortissement exigible	0.0	-8.3	-9.4	-15.8	-22.7	-25.5	-25.9	-21.1	-18.8
Investissement direct étranger	125.3	77.8	48.7	58.2	54.5	70.5	79.7	90.0	101.3
Investissement de portefeuille	32.4	9.4	37.6	30.0	10.0	10.6	11.3	12.1	13.0
Capitaux privés à moyen et long terme	31.6	45.0	5.0	20.0	22.5	26.8	30.7	35.1	39.8
Banques créatrices de monnaie	-63.6	16.9	-40.2	-20.0	30.0	10.0	10.0	10.0	10.0
Capitaux à court terme	36.1	34.1	27.8	38.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
Erreurs et omissions	49.1	16.9	39.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale des paiements	86.0	47.9	-51.3	-16.8	-8.3	-18.4	-4.0	30.6	60.9
Financement	-86.0	-47.9	51.3	22.9	8.3	18.4	4.0	-30.6	-60.9
Variation des avoirs extérieurs nets, BCEAO (- = augm.)	-86.0	-47.9	51.3	22.9	8.3	18.4	4.0	-30.6	-60.9
dont: utilisation nette de ressources FMI	0.6	8.4	7.4	8.4	16.3	16.2	16.2	-3.1	-4.8
Pour mémoire :	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Réexportations nettes	4.3	4.5	3.4	3.5	3.6	3.7	3.8	3.8	3.9
Réexportations	9.8	9.5	7.3	7.6	7.8	8.0	8.1	8.2	8.4
Importations destinées à la réexportation	-5.5	-5.0	-3.9	-4.1	-4.2	-4.3	-4.4	-4.4	-4.5
Solde extérieur courant (dons inclus)	-10.1	-8.0	-8.9	-7.0	-6.2	-6.5	-6.2	-5.7	-5.4
Solde extérieur courant (dons exclus)	-10.8	-9.0	-11.1	-7.9	-7.2	-7.0	-6.8	-6.2	-5.8
Balance des biens et services	-15.5	-13.3	-13.2	-11.6	-10.9	-10.7	-10.3	-9.9	-9.4
Balance commerciale	-14.3	-13.6	-11.1	-10.8	-10.9	-11.2	-10.9	-10.6	-10.1
Exportations	9.1	9.7	11.1	11.1	10.9	10.5	10.4	10.5	10.6
Importations	-23.4	-23.3	-22.3	-21.8	-21.8	-21.7	-21.3	-21.0	-20.7
Revenus et transferts courants (nets)	5.4	5.2	4.4	4.6	4.7	4.2	4.1	4.2	4.1
Compte de capital	2.3	0.7	0.9	0.6	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
Compte d'opérations financières	9.2	8.3	5.0	5.9	4.6	4.6	4.7	5.0	5.3
Solde global	3.2	1.6	-1.6	-0.5	-0.2	-0.5	-0.1	0.7	1.3
Réserves brutes (imputées, en milliards de dollar EU) <sup>2</sup>	1.2	1.2	1.2	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.2
(en pourcentage de M2)	56.7	49.0	43.1	40.0	38.4	35.8	34.1	33.3	33.9
Réserves brutes de l'UEMOA (en milliards de dollar EU)	10.8	10.7	13.6	...	...	...	...	...	...
(en pourcentage de M2)	56.6	55.0	58.7	...	...	...	...	...	...
(en mois d'importations) <sup>3</sup>	5.4	6.1	6.9	...	...	...	...	...	...
PIB (en milliards de francs CFA)	2,658.1	2,992.6	3,134.4	3,285.2	3,478.6	3,714.6	3,987.1	4,285.1	4,605.8

Sources: Autorités béninoises; estimations et projections des services FMI.

Note: ... = non disponible.

<sup>1</sup> A l'exclusion des réexportations et des réimportations à réexporter, dont le solde net est reparti entre les services et les transferts publics.<sup>2</sup> Incluant l'allocation de DTS de 44,75 millions de SDR, soit 32,5 milliards de francs CFA, d'août 2009.<sup>3</sup> Mois d'importations futures de biens et de services.

Tableau 5. Bénin — Situation monétaire, 2007-15

	2007	2008	2009	2010				2011	2012	2013	2014	2015
				T1	T2	T3	T4					
				Prél.	Prél.	Proj.	Proj.					
(Milliards de francs CFA)												
Avoirs extérieurs nets	678.6	709.6	698.5	687.0	710.6	709.4	695.5	657.2	628.8	614.9	635.5	686.4
Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	529.7	577.6	526.3	502.7	486.6	528.5	503.4	495.1	476.7	472.7	503.3	564.2
Banques	148.8	132.0	172.1	184.3	224.1	180.9	192.1	162.1	152.1	142.1	132.1	122.1
Avoirs intérieurs nets	268.5	510.4	597.5	608.3	621.7	638.7	662.7	781.0	907.0	1,033.6	1,136.2	1,217.9
Crédit intérieur	325.5	555.3	707.4	697.8	723.8	744.6	772.6	890.9	1,016.9	1,143.5	1,246.1	1,327.8
Créances nettes sur l'administration centrale	-186.7	-79.2	1.3	28.9	44.6	24.0	-8.9	8.3	23.0	39.1	24.0	0.4
Crédit au secteur privé	512.2	634.5	706.1	668.9	679.2	720.7	781.5	882.6	993.9	1,104.4	1,222.1	1,327.4
Autres postes (net)	-57.0	-44.9	-109.9	-89.5	-102.1	-106.0	-109.9	-109.9	-109.9	-109.9	-109.9	-109.9
Masse monétaire large (M2)	947.0	1,220.0	1,295.9	1,295.3	1,332.3	1,348.1	1,358.3	1,438.3	1,535.8	1,648.5	1,771.7	1,904.3
Monnaie fiduciaire	238.5	356.8	332.2	321.4	328.2	329.5	348.1	368.7	393.7	422.5	454.1	488.1
Dépôts bancaires	700.9	854.2	954.9	964.2	992.9	1,009.7	1,001.2	1,060.6	1,133.2	1,217.0	1,308.6	1,407.2
Dépôts aux comptes chèques postaux	7.6	8.9	8.9	9.7	11.3	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0
(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période, sauf indication contraire)												
Avoirs extérieurs nets	18.6	3.3	-0.9	-0.9	0.9	0.8	-0.2	-2.8	-2.0	-0.9	1.2	2.9
Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	10.7	5.1	-4.2	-1.8	-3.1	0.2	-1.8	-0.6	-1.3	-0.3	1.9	3.4
Banques	7.9	-1.8	3.3	0.9	4.0	0.7	1.5	-2.2	-0.7	-0.7	-0.6	-0.6
Avoirs intérieurs nets	-0.9	25.5	7.1	0.8	1.9	3.2	5.0	8.7	8.8	8.2	6.2	4.6
Crédit intérieur	-1.5	24.3	12.5	-0.7	1.3	2.9	5.0	8.7	8.8	8.2	6.2	4.6
Créances nettes sur l'administration centrale	-14.4	11.4	6.6	2.1	3.3	1.8	-0.8	1.3	1.0	1.0	-0.9	-1.3
Crédit au secteur privé	12.9	12.9	5.9	-2.9	-2.1	1.1	5.8	7.4	7.7	7.2	7.1	5.9
Autres postes (net)	0.6	1.3	-5.3	1.6	0.6	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Masse monétaire large (M2)	17.6	28.8	6.2	0.0	2.8	4.0	4.8	5.9	6.8	7.3	7.5	7.5
Monnaie fiduciaire	-2.0	12.5	-2.0	-0.8	-0.3	-0.2	1.2	1.5	1.7	1.9	1.9	1.9
Dépôts bancaires	19.8	16.2	8.2	0.7	2.9	4.2	3.6	4.4	5.0	5.5	5.6	5.6
Dépôts aux comptes chèques postaux	-0.2	0.1	0.0	0.1	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:												
Vitesse de circulation de la masse monétaire large	3.0	2.8	2.5	...	...	...	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8
Masse monétaire large en proportion du PIB	35.6	40.8	41.3	...	...	...	41.3	41.3	41.3	41.3	41.3	41.3
Crédit au secteur privé (variation en pourcentage, en glissement annuel)	25.3	23.9	11.3	-5.3	-3.8	2.1	10.7	12.9	12.6	11.1	10.7	8.6
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	2,658.1	2,992.6	3,134.4	3,285.2	3,285.2	3,285.2	3,285.2	3,478.6	3,714.6	3,987.1	4,285.1	4,605.8
Croissance du PIB nominal (variation annuelle en pourcentage)	7.4	12.6	4.7	4.8	4.8	4.8	4.8	5.9	6.8	7.3	7.5	7.5

Sources: Autorités béninoises; estimations et projections des services FMI.

Note: ... = non disponible.

Tableau 6. Bénin — Calendrier des décaissements  
au titre de l'accord FEC, 2010–2013

Montant	Date de décaissement	Conditions nécessaires au décaissement <sup>1</sup>
10,62 millions de DTS	28 juin 2010	Décaissé. Approbation de l'accord triennal par le Conseil d'administration le 14 juin 2010/02/2011.
10,61 millions de DTS	31 décembre 2010	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2010, achèvement de la première revue au titre de l'accord.
10,61 millions de DTS	1 juin 2011	Observation des critères de réalisation pour le 31 mars 2011, achèvement de la deuxième revue au titre de l'accord.
10,61 millions de DTS	1 décembre 2011	Observation des critères de réalisation pour le 30 septembre 2011, achèvement de la troisième revue au titre de l'accord.
10,61 millions de DTS	1 juin 2012	Observation des critères de réalisation pour le 31 mars 2012, achèvement de la quatrième revue au titre de l'accord.
10,61 millions de DTS	1 décembre 2012	Observation des critères de réalisation pour le 30 septembre 2012, achèvement de la cinquième revue au titre de l'accord.
10,61 millions de DTS	1 juin 2013	Observation des critères de réalisation pour le 31 mars 2013, achèvement de la sixième revue au titre de l'accord.
74,28 millions de DTS		Total

Source : Fonds monétaire international.

<sup>1</sup> En dehors des conditions généralement applicables au titre de l'accord FEC, y compris la clause de réalisation concernant le système de change et le système commercial.

Tableau 7. Bénin — Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2010–23

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Obligations envers le FMI, sur la base des crédits existants</b>														
(millions de DTS)														
Principal	0,0	0,2	0,4	0,6	3,9	6,0	6,9	6,6	6,5	3,1	1,1	0,0	0,0	0,0
Commissions et intérêts	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Obligations envers le FMI sur la base des tirages existants</b>														
(millions of DRS)														
Principal	0,0	0,2	0,4	0,6	3,9	6,0	9,0	14,1	18,1	15,9	13,8	10,6	5,3	1,1
Commissions et intérêts <sup>1</sup>	0,0	0,0	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
<b>Total des obligations sur la base des crédits existants et prospectifs<sup>2</sup></b>														
En millions de DTS	0,0	0,2	0,7	0,9	4,2	6,3	9,3	14,3	18,3	16,0	13,9	10,7	5,4	1,1
En milliards de FCFA	0,0	0,2	0,5	0,7	3,3	5,0	7,4	11,4	14,6	12,7	11,0	8,5	4,3	0,9
En pourcentage des recettes publiques	0,0	0,0	0,1	0,1	0,4	0,5	0,7	1,0	1,2	1,0	0,8	0,6	0,3	0,0
En pourcentage des exportations de biens et de services	0,0	0,0	0,1	0,1	0,5	0,6	0,8	1,2	1,4	1,1	0,9	0,6	0,3	0,1
En pourcentage du service de la dette <sup>3</sup>	0,0	0,3	0,8	1,1	5,1	7,6	19,3	24,5	27,4	23,7	20,0	15,5	7,8	1,6
En pourcentage du PIB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0
En pourcentage de la quote-part	0,0	0,4	1,1	1,4	6,8	10,1	15,0	23,1	29,6	25,9	22,4	17,2	8,7	1,8
<b>Encours des crédits du FMI<sup>1</sup></b>														
En millions de DTS	35,4	67,0	87,8	97,8	93,9	87,9	78,8	64,8	46,7	30,8	17,0	6,4	1,1	0,0
En milliards de FCFA	26,9	52,0	68,6	76,9	74,2	69,9	62,7	51,5	37,1	24,5	13,5	5,1	0,8	0,0
En pourcentage des recettes publiques	4,5	8,0	9,7	9,8	8,7	7,6	6,3	4,7	3,1	1,9	1,0	0,3	0,1	0,0
En pourcentage des exportations de biens et de services	5,0	8,8	10,8	11,3	10,1	8,8	7,2	5,3	3,5	2,1	1,0	0,4	0,1	0,0
En pourcentage du service de la dette <sup>3</sup>	80,3	92,2	108,2	118,5	114,7	106,2	163,7	111,0	69,9	45,6	24,5	9,2	1,5	0,0
En pourcentage du PIB	0,8	1,5	1,8	1,9	1,7	1,5	1,3	0,9	0,6	0,4	0,2	0,1	0,0	0,0
En pourcentage de la quote-part	57,2	108,3	141,9	158,0	151,7	142,0	127,4	104,7	75,4	49,7	27,4	10,3	1,7	0,0
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)														
Décaissements	10,6	21,0	20,8	20,6	-3,9	-6,0	-9,0	-14,1	-18,1	-15,9	-13,8	-10,6	-5,3	-1,1
Remboursements et rachats	10,6	21,2	21,2	21,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FCFA/DTS (moyenne de la période)	0,0	0,2	0,4	0,6	3,9	6,0	9,0	14,1	18,1	15,9	13,8	10,6	5,3	1,1
<i>Pour mémoire:</i>														
PIB nominal (milliards de FCFA)	3 285,2	3 478,6	3 714,6	3 987,1	4 285,1	4 605,8	5 009,7	5 448,9	5 921,1	6 434,1	6 991,7	7 597,5	8 255,8	8 971,2
Exportations de biens et de services (milliards de FCFA)	540,9	594,3	635,1	679,4	732,6	792,9	873,7	962,9	1 061,1	1 169,3	1 288,6	1 420,0	1 564,9	1 724,5
Recettes publiques (milliards de FCFA)	603,0	650,1	709,9	781,1	850,0	919,9	1 000,6	1 088,3	1 182,6	1 285,1	1 396,4	1 517,4	1 648,9	1 791,8
Service de la dette (milliards de FCFA) <sup>3</sup>	33,5	56,4	63,4	64,9	64,7	65,8	38,3	46,4	53,1	53,7	55,2	54,8	54,9	56,0

Sources: Estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les projections tiennent compte de la suspension provisoire des paiements d'intérêts sur les crédits concessionnels en 2010–11.<sup>2</sup> Les tirages prospectifs s'appuient sur l'hypothèse d'un décaissement intégral de l'aide financière FEC conformément au calendrier des décaissements au titre du nouvel accord FEC approuvé en juin 2010.<sup>3</sup> Total du service de la dette publique, remboursements et rachats au FMI inclus.

Tableau 8. Bénin — Objectifs du Millénaire pour le développement

	1990	1995	2000	2005	2008	2015 Cible
<b>Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim</b>						
Cible : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.						
Population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour (pourcentage)	57,0	...	...	47,3	...	28,0
Population en deçà du minimum de consommation d'aliments énergétiques (pourcentage)	...	29,0	...	...	...	14,6
<b>Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous</b>						
Cible : D'ici à 2015, donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires						
Taux net de scolarisation primaire (pourcentage du groupe d'âge pertinent)	41,0	60,0	...	87,0	93,0	100,0
Pourcentage de la cohorte atteignant la cinquième année	55,0	...	75,0	63,0	...	100,0
Taux d'alphabétisation des jeunes (pourcentage des 15-24 ans)	64,0	...	...	45,3	53,3	...
<b>Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>						
Cible : Éliminer les disparités entre les sexes dans le primaire et le secondaire avant 2005 et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard						
Ratio filles/garçons dans le primaire (pourcentage)	51,0	...	69,0	80,0	87,0	100,0
Ratio filles/garçons dans le secondaire (pourcentage)	42,0	44,0	46,0	57,0	...	100,0
Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national (pourcentage)	3,0	7,0	6,0	7,0	11,0	30,0
<b>Objectif 4. Réduire la mortalité infantile</b>						
Cible : Entre 1990 et 2015, réduire de deux tiers le taux de mortalité des moins de 5 ans						
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	184,0	162,0	144,0	129,0	121,0	65,0
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	111,0	99,0	89,0	81,0	76,0	39,0
Vaccination contre la rougeole (pourcentage des enfants de moins de 12 mois)	79,0	65,0	72,0	61,0	61,0	100,0
<b>Objectif 5. Améliorer la santé maternelle</b>						
Cible : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle						
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100.000 naissances vivantes)	790,0	690,0	560,0	460,0	410,0	125,0
<b>Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies</b>						
Cible : D'ici à 2015, enrayer et commencer à inverser la propagation du VIH/sida						
Prévalence du VIH/sida	0,1	0,8	1,3	1,3	1,2	1,9
Cible : D'ici à 2015, maîtriser et commencer à inverser l'incidence du paludisme et d'autres maladies graves						
Incidence de la tuberculose (pour 100.000)	77,0	80,0	85,0	89,0	92,0	...
<b>Objectif 7. Assurer un environnement durable</b>						
Cible : D'ici à 2015, et réduire de moitié la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable						
Accès à une source d'eau potable améliorée (pourcentage de la population)	56,0	61,0	66,0	72,0	75,0	100,0
<b>Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</b>						
Cible : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous						
Abonnés à un service de téléphonie mobile (pour 100 habitants)	0,0	0,0	1,0	8,0	40,0	...

Sources : autorités béninoises ; estimations et projections des services de la Banque mondiale.

## Appendice I-Lettre d'intention

Cotonou, le 31 janvier 2011

Monsieur Dominique Strauss-Kahn  
Directeur général  
Fonds monétaire international  
WASHINGTON DC, 20431  
E.U.A

Monsieur le Directeur général,

Nous avons l'honneur de saisir l'occasion de la première revue du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC), approuvé par le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) le 14 juin 2010, pour vous faire le point sur les progrès réalisés dans sa mise en œuvre et sur l'évolution récente de notre économie. Ce programme vise à promouvoir la croissance, contenir l'inflation en deçà du critère de convergence de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), appliquer une politique budgétaire prudente, notamment en élargissant l'assiette fiscale, mener une politique monétaire régionale modérée et accélérer les réformes structurelles pour améliorer la compétitivité extérieure et le climat des affaires.

### **Introduction**

Le contexte économique dans lequel nous avons exécuté le programme a été plus défavorable qu'anticipé, ce qui nous a amenés à réajuster le programme en accord avec vos services. Les indicateurs économiques préliminaires pour 2010 suggèrent que la reprise économique est plus lente que prévu, ce qui nous a conduits à revoir nos prévisions de croissance à la baisse pour 2010 et à moyen terme.

Les développements économiques moins favorables se sont traduits par une progression des recettes fiscales moins bonne que prévu. Néanmoins, nous avons pu contenir les dépenses budgétaires pour nous maintenir au-dessus du plancher du solde budgétaire primaire de base agréé dans le programme pour fin juin 2010 (Tableau 1 annexé à cette lettre). Malgré cette compression des dépenses, nous n'avons pas pu respecter le plafond sur le financement net intérieur à la même date. En effet, il nous a fallu faire des apurements plus rapides que prévus des « reste-à-payer » budgétaires qui, combinés à des avances de trésorerie à des entreprises publiques, ont entraîné le non respect du critère de réalisation sur le financement intérieur net à fin juin 2010.

Nous continuons d'exécuter notre programme de réformes structurelles afin d'élargir l'assiette fiscale, réduire les risques pour le budget provenant de subventions aux entreprises publiques, améliorer l'efficacité des finances publiques et favoriser une croissance plus forte. Dans cette perspective, nous avons fait des progrès pour améliorer l'efficacité de nos régies financières,

notamment par la généralisation de l'identifiant fiscal unique (IFU), et nous avons adopté les décrets d'application du nouveau code des marchés publics. Nous avons conclu l'appel d'offres pour introduire un guichet unique au Port de Cotonou et les contrats ont déjà été signés. Les résultats de l'appel d'offres relatif à la privatisation de *Bénin Télécoms* sont en cours d'approbation. Le processus de mise en concession du réseau des chemins de fer Bénin-Niger a bien avancé. De plus, nous poursuivons les réformes structurelles programmées pour améliorer le climat des affaires et la compétitivité de notre économie afin d'atteindre les objectifs de croissance du programme.

Comme vous le savez, notre pays a été secoué par une crise causée par des institutions financières illégales qui ont frauduleusement collecté des dépôts importants auprès du public, promettant des taux d'intérêt exorbitants. Le gouvernement a pris des mesures pour assurer une résolution ordonnée et transparente de cette crise sans utiliser les ressources financières ni la garantie de l'État. Nous avons bénéficié de l'assistance technique du FMI, de la Banque mondiale et de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour faire le point sur les défaillances dans la réglementation et dans le système de supervision qui ont permis à ces activités frauduleuses de prospérer. Le gouvernement a démarré le remboursement des petits épargnants par la liquidation des avoirs des institutions financières illégales impliquées et de leurs gérants. En accord avec les recommandations de la mission d'assistance technique du FMI qui a séjourné à Cotonou en septembre 2010, le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour renforcer la réglementation et la supervision du secteur de la microfinance. Un comité ad hoc composé de représentants de la Présidence de la République, et des ministères et agences compétents a été mis en place pour élaborer un plan d'action afin d'accélérer la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport d'assistance technique.

Du fait de la conjoncture économique défavorable, nous avons mené des discussions avec vos services pour prolonger le programme de trois mois et ajuster le calendrier des revues en conséquence, et pour revoir les critères et repères du programme pour 2011. Les propositions de révision du programme reflètent une trajectoire des recettes moins ambitieuse que prévu initialement du fait de l'évolution de la conjoncture en 2010. Dans ce cadre, le gouvernement propose une réduction appropriée des dépenses courantes en 2011 et 2012 par rapport au programme initial. Par ailleurs, afin de nous assurer que les développements conjoncturels n'auront pas d'incidence négative sur les dépenses sociales prioritaires, le gouvernement propose un suivi trimestriel indicatif (défini en termes de postes budgétaires spécifiques) de ces dépenses à partir du premier trimestre 2011.

En septembre et octobre, notre pays a été frappé par des inondations exceptionnelles qui ont fait de nombreuses victimes et ont rendu des centaines de milliers de personnes sans abri. Les inondations ont touché les deux tiers du pays (55 communes sur 77), ont déclenché une crise sanitaire et ont gravement endommagé les infrastructures et les récoltes agricoles. Une mission conjointe de la Banque mondiale et du PNUD s'est rendue sur place en novembre pour dresser un bilan des dommages provoqués par les inondations et évaluer leur impact à moyen terme. Ainsi que la mission l'a noté, d'importants secteurs de l'économie ont été profondément touchés,

dont l'agriculture, le commerce et certains services du secteur informel, ce qui exigera un vaste travail de redressement et de prévention à moyen terme. L'impact de ces inondations nous a amenés à ajuster notre programme économique et financier à moyen terme.

En décembre 2010, nous avons transmis à nos partenaires techniques et financiers le projet de la troisième Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP III) pour la période 2011-15. Les axes stratégiques retenus par la SCRP III sont identiques à ceux de la SCRP II, mais sont renforcés au regard des nouveaux défis et contraintes auxquels le pays est confronté. Cette stratégie sera dotée d'un programme d'actions prioritaires, d'une matrice d'indicateurs de suivi et d'un système de suivi des dépenses sociales prioritaires.

Au vu de ce qui précède, le gouvernement est convaincu que les politiques et mesures correctrices énoncées dans le présent document permettront d'atteindre les objectifs révisés du programme. C'est pourquoi nous sollicitons un certain nombre d'ajustements du programme, comme il est indiqué au paragraphe 40.

### **Contexte économique général**

La mise en œuvre du programme en 2010 est intervenue dans un contexte difficile, marqué par la faiblesse de l'environnement économique mondial. Cette faiblesse s'est traduite en une croissance économique plus modeste que prévu et a ralenti le retour vers une croissance élevée à moyen terme. Nous veillons néanmoins au maintien des dépenses sociales et d'investissement prioritaires ainsi qu'à leur qualité afin de ne pas compromettre nos objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté dans le futur.

La croissance économique en 2010 est restée modeste dans un contexte de stabilité macroéconomique. L'inflation s'est située à 2,1 % en moyenne en 2010, par rapport à 2,2 % en 2009. Selon les indicateurs de l'activité économique, la croissance économique réelle serait restée aux alentours de 2,5 % en 2010, par rapport à une prévision de 3,2 % dans le programme. Cette croissance plus faible que prévu s'explique par des investissements publics moins élevés et un ralentissement de la demande intérieure, compensé seulement en partie par une reprise des exportations. Le déficit courant hors dons a été ramené à environ 7,9 % du PIB en 2010. Cette réduction tient principalement à la baisse du déficit budgétaire, à la faible demande intérieure et à la hausse des exportations. La situation monétaire de 2010 indique une croissance annuelle de la masse monétaire d'environ 5 %, conformément aux estimations de l'activité économique et de l'inflation.

L'assainissement des finances publiques s'est poursuivi, en se maintenant toutefois en deçà des objectifs que nous avons fixés pour l'année 2010 dans le cadre du programme. Ceci s'explique principalement par la faiblesse des recettes qui, bien qu'en hausse de 4,7 % par rapport aux résultats de 2009, n'ont pas atteint les objectifs du programme vu la faiblesse de l'activité économique. Les dépenses budgétaires se sont néanmoins maintenues bien en deçà des limites

prévues au programme en 2010, ce qui a permis de poursuivre le rétablissement de la viabilité des finances publiques.

### **Mise en œuvre du programme économique et financier**

#### *Mise en œuvre du programme pendant la première moitié de 2010*

Malgré les difficultés de mobilisation des recettes, nous avons satisfait tous les critères de performance à fin juin 2010, à l'exception de celui du financement intérieur net de l'Etat, grâce notamment à une forte maîtrise des dépenses. L'exception est essentiellement liée aux apurements plus rapides que prévus des « reste-à-payer » et aux prêts nets que nous avons dû accorder à des entreprises publiques (notamment dans le secteur de l'énergie) confrontées à des problèmes de trésorerie. Un tiers environ de ces prêts nets avait cependant été remboursé avant la fin de l'année. Nous avons pris des dispositions pour améliorer la coordination de l'exécution budgétaire entre les Directions du Budget et du Trésor afin d'assurer que le financement net intérieur de l'État soit géré de façon cohérente avec les objectifs du programme. Les recettes s'élevaient à 275,9 milliards de francs CFA à fin juin, en dessous du repère indicatif de 315,5 milliards de francs CFA.

Dans l'esprit du programme, nous avons répondu à ce défi par une stricte maîtrise des dépenses, tout en préservant les dépenses prioritaires à caractère social. Ainsi, pour contenir les dépenses en rapport avec le recouvrement des recettes, nous avons limité les autorisations de dépenses, aussi bien au niveau des dépenses courantes que des dépenses d'investissement. Nous avons maintenu la masse salariale dans les limites prévues au programme tout en procédant à des recrutements dans l'enseignement et en préservant la paix sociale. Face au déficit de recettes, nous avons réduit les dépenses courantes de 20,6 milliards de francs CFA et les dépenses d'investissement financées sur ressources propres de 26,4 milliards de francs CFA. Nous avons donc pu respecter le solde budgétaire primaire de base à fin juin 2010 avec une certaine marge.

Nous avons également effectué une revue systématique du portefeuille des projets d'investissement afin d'améliorer l'efficacité des dépenses en capital et d'éviter une accumulation d'arriérés sur les dépenses déjà engagées. Ce processus qui était nécessaire au vu de la situation budgétaire difficile, a ralenti l'exécution du programme d'investissements publics (PIP). Du fait de ce ralentissement, le niveau d'ordonnancement des dépenses d'investissement financées sur ressources propres s'est maintenu à plus de 50 % en dessous de l'objectif du programme.

#### *Mise en œuvre du programme pendant la deuxième moitié de 2010*

Malheureusement, l'environnement économique moins favorable que prévu et les difficultés initiales de mobilisation des recettes publiques ont été aggravés au second semestre par des inondations d'une gravité exceptionnelle.

Des dispositions ont cependant été prises par les régies financières pour accroître le rythme de mobilisation des recettes. Il s'agit notamment, dans le cas des douanes, du renforcement des contrôles ciblés et du suivi du transit, d'une meilleure prise en charge des chargements et d'une amélioration de l'écore des marchandises, à travers le redéploiement du personnel et le renforcement des capacités d'actions des services de lutte contre la fraude. Il s'agit également, dans le cas des impôts, des contrôles plus fréquents et plus accentués et de la dynamisation des actions en recouvrement forcé par le renforcement des effectifs et des équipements.

Les recettes totales ont atteint 603,0 milliards de francs CFA à la fin 2010, par rapport à l'objectif initial de 681,9 milliards de francs CFA. Les dépenses primaires courantes et les dépenses d'équipement financées sur ressources propres ont été réduites à 587,9 milliards de francs CFA, contre 692,3 milliards de francs CFA initialement programmés. De ce fait, le critère relatif au solde budgétaire de base à fin 2010 a été largement satisfait. Cette politique budgétaire très prudente a produit un déficit global base caisse de 107 milliards de FCFA, soit 3,3% du PIB.

Après les retards d'exécution du PIP enregistrés au premier semestre, les ordonnancements se sont accélérés au deuxième semestre. Le nombre de projets exécutés en 2010 a cependant baissé en raison de la diminution des disponibilités financières et des résultats de la revue du PIP pour en améliorer la qualité. Des recettes moins importantes que prévues et des retards dans les décaissements d'appuis budgétaires extérieurs ont également affecté les investissements sur ressources extérieures. Ainsi, les dépenses d'investissement ordonnancées en 2010 étaient bien en dessous du montant prévu au programme aussi bien pour les dépenses d'investissement sur ressources propres qu'extérieures.

Afin de préserver la viabilité de la dette, nous avons maintenu une politique d'endettement prudente centrée sur la mobilisation de financements extérieurs concessionnels, y compris des prêts d'appui budgétaire de la Banque mondiale pour un total de 30 millions de dollars dans le cadre du programme PRSC-6. Pour le financement de projets dans les secteurs routiers et de la santé, le gouvernement a négocié trois prêts potentiels légèrement non concessionnels. Cependant, le gouvernement s'engage à poursuivre les négociations de ces accords de prêt afin de les mettre en conformité avec le critère de performance continu du programme.

### *Mise en œuvre du programme en 2011*

La mise en œuvre du programme en 2011 et par la suite subira le contrecoup économique des inondations de 2010. Nous proposons donc d'ajuster le cadrage de notre programme pour 2011.

Suite aux inondations, en 2011 nous tablons désormais sur un taux de croissance de 3,4 %, contre une prévision initiale de 4,4 %, tenant compte d'une part des effets des inondations, et d'autre part de la faiblesse de la reprise mondiale. Malgré une légère augmentation du prix de certains produits agricoles touchés par les inondations, l'inflation devrait rester modérée. Suite à une reprise des importations, le déficit du compte courant hors dons devrait s'améliorer légèrement pour atteindre 7,2 % du PIB en 2011 reflétant une hausse des exportations. Dans ce contexte, la masse monétaire devrait croître en rapport avec la croissance nominale du PIB et permettre le financement du secteur privé.

Bien que nous restions déterminés à atteindre les objectifs fondamentaux du programme initial, vu l'impact des inondations et le déficit de recettes enregistré en 2010, nous avons dû ajuster les objectifs quantitatifs du programme pour 2011 et à moyen terme. Les objectifs du programme seront poursuivis avec des niveaux plus faibles de recettes et de dépenses. Le sentier de croissance prévu pour le moyen terme a été aussi revu à la baisse.

Un accent particulier sera mis sur l'efficacité des administrations fiscale et douanière afin de renforcer la mobilisation de recettes, l'un des principaux objectifs du programme. Dans ce cadre, nous procéderons à l'extension de la base imposable (en englobant notamment les petites entreprises), au renforcement des capacités et de la synergie entre les administrations fiscale et douanière, à la fiscalisation du secteur informel et à l'intensification de la lutte contre la fraude et la corruption. En décembre, l'Assemblée nationale a adopté le budget 2011 qui globalement soutient un environnement macroéconomique stable, propice à la croissance et la réduction de la pauvreté. De ce fait, nous maintiendront les dépenses en ligne avec les recettes de façon à ce que l'exécution du budget 2011 corresponde aux objectifs du programme tels que proposés dans la présente lettre d'intention.

Nous pensons que l'institution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et la généralisation de l'IFU à la plupart des opérateurs économiques permettront d'améliorer les performances de l'administration fiscale. En complément de ces réformes importantes, nous avons (i) développé un outil de recoupement permettant d'appréhender les chiffres d'affaires des adjudicataires des marchés publics ; (ii) créé un nouveau centre des impôts des moyennes entreprises ; (iii) adopté des procédures pour la vérification systématique des informations fournies aux douanes et aux impôts relatives aux mêmes contribuables ; (iv) installé des brigades mixtes (douanes-impôts) de lutte contre la fraude commerciale et mis en place un comité conjoint douanes-impôts de supervision ; (v) renforcé les contrôles ciblés au niveau des douanes et le suivi du commerce de transit ; (vi) modernisé les procédures d'évaluation douanière des marchandises ; et (vii) augmenté les missions de vérification et de contrôle des entrepôts sous douane.

Les recettes totales pour 2011 sont attendues à 650 milliards de francs CFA, soit 18,7 % du PIB. Ces prévisions prennent en compte les améliorations au sein des administrations fiscale et douanière dont la contribution au recouvrement des recettes sera plus importante que la croissance nominale du PIB. Nous avons revu les dépenses en 2011 à la baisse, notamment les dépenses courantes, afin de préserver nos objectifs de dépenses d'investissement et de solde budgétaire. Ces objectifs incorporent la masse salariale convenue dans le programme initial, ainsi que des dépenses pour couvrir les frais des élections présidentielles et législatives qui auront lieu au printemps. Le déficit budgétaire primaire de base restera ainsi à un modeste niveau de -0,5 % du PIB. Le déficit budgétaire global sur base caisse s'établira à 168 milliards de francs CFA, niveau inférieur à l'objectif initial du programme. Des appuis extérieurs, des emprunts auprès du marché régional et l'utilisation des dépôts de l'État financeront ce déficit tout en préservant la viabilité de la dette publique. Le gouvernement réaffirme son intention de consulter les services du FMI avant d'engager des négociations de dette extérieure et pendant le déroulement de celles-ci et de vérifier régulièrement que les conditions d'emprunt extérieur envisagées sont conformes aux exigences de concessionnalité du programme.

Pour mieux protéger l'exécution des dépenses sociales prioritaires, nous avons introduit, à partir du budget 2011, des objectifs indicatifs trimestriels. Il s'agit de certaines dépenses prévues dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de l'énergie et de l'eau, et qui concernent principalement les couches les plus vulnérables de la population. Des postes budgétaires spécifiques pour leur suivi sont identifiés et définis dans le Protocole d'accord technique (PAT) et les repères indicatifs trimestriels sont inscrits dans le tableau 1.

Tout en maintenant la maîtrise des coûts, nous renforcerons l'efficacité et la transparence de la gestion des finances publiques à travers la réforme du processus de préparation du budget et le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne des dépenses. Ainsi, et conformément aux directives de l'UEMOA, nous continuerons la réforme de la loi organique relative aux lois des finances dont le thème central est la gestion axée sur les résultats, avec l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires techniques.

### **Mise en œuvre des réformes structurelles**

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et de la poursuite d'une croissance durable, le gouvernement continue à mettre en place des réformes structurelles visant à renforcer la compétitivité et le climat des affaires afin d'encourager les investissements privés. Ces réformes comprennent le renforcement de la viabilité financière et de la productivité des entreprises publiques et l'ouverture de leur capital au secteur privé, notamment dans les secteurs clés des télécommunications, de l'énergie et des transports. Nous avons donc continué à réaliser des progrès dans la mise en œuvre des réformes structurelles. Cependant, certaines réformes nécessiteront plus de temps que prévu. Des dispositions seront prises afin que ces retards ne compromettent pas nos objectifs de développement.

L'objectif de la mise en place d'une administration de développement au service de l'intérêt général et du secteur privé se poursuivra tout en maîtrisant la masse salariale. L'élaboration d'une stratégie de réforme de la fonction publique est en cours avec l'appui de nos partenaires techniques et financiers et devrait être achevée selon le calendrier prévu. Deux rapports, l'un sur le système de rémunération et un autre faisant l'état des lieux sur les réformes dans ce domaine seront produits en mai 2011. Ces rapports recommanderont des plans d'actions. Dans ce contexte, le Conseil des ministres adoptera une stratégie de réforme de la fonction publique avant la fin du mois de juin 2011 et présentera à l'Assemblée nationale un projet de loi pour la réforme des régimes de retraites des fonctionnaires comme prévu au programme. En vue de réduire le déficit actuariel du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB), et sur la base des recommandations de l'audit actuariel du FNRB finalisé en septembre 2009, un projet de loi pour la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie sera examiné par le Conseil des ministres en juin 2011 et il sera ensuite présenté à l'Assemblée nationale avant la fin de décembre 2011.

Les décrets d'application du nouveau code des marchés publics (*repère pour septembre 2010*) ont été adoptés en Conseil des ministres et signés par le Président de la République en novembre et ont été publiés au Journal officiel. Ces décrets permettront de poursuivre l'amélioration de l'efficacité des dépenses et la promotion de la concurrence dans le secteur privé.

L'introduction d'un impôt sur le revenu des personnes physiques (*repère pour octobre 2010*) a été adoptée par l'Assemblée nationale en décembre 2010 dans le cadre de la loi des finances pour 2011, et entrera en vigueur en 2012.

Les mesures pour améliorer l'efficacité des régies financières sont en train d'être mises en œuvre. Cependant, certaines réformes nécessiteront plus de temps que prévu. La généralisation de l'IFU au niveau des douanes et des impôts (*repère pour décembre 2010*) est déjà effective pour les gros opérateurs. Afin de renforcer la lutte contre la fraude, le gouvernement compte étendre la délivrance de l'IFU aux petits opérateurs à travers l'installation de centres d'immatriculation à huit postes frontaliers, avec l'appui de la Banque africaine de développement (BAfD). Ces centres d'immatriculation seront opérationnels d'ici le mois de décembre 2011, compte tenu des délais nécessaires à la mise en œuvre de l'appui de la BAfD. L'utilisation de numéros non spécifiques (0000000000000 et 2999999999949) au niveau du système informatique « SYDONIA++ » a déjà été abolie (*repère pour décembre 2010*). Toutefois, nous avons dû créer un numéro d'IFU temporaire pour le secteur informel, en attendant l'installation des équipements informatiques prévus sur financement de la BAfD. L'effet positif de la suppression des numéros non spécifiques au niveau de SYDONIA++ ne sera ainsi réalisé complètement qu'en décembre 2011, lorsque le numéro d'IFU temporaire sera à son tour supprimé.

L'administration des douanes est en train d'étendre le système SYDONIA++ à 12 unités frontalières additionnelles (*repère pour décembre 2010*). L'extension à deux nouvelles unités a été effectuée en octobre 2010 et l'extension aux autres unités, en cours, devrait être achevée avant la fin du mois de juin 2011.

Les projets de réformes des systèmes informatiques des douanes et des impôts, en cours d'exécution (*repère pour décembre 2010*), connaîtront un retard par rapport au calendrier initial. L'audit du système informatique de la Direction des impôts, en vue de l'adoption d'un schéma directeur informatique, est en cours. Le cabinet qui doit exécuter cette tâche a été recruté en octobre 2010. Le développement d'un système informatique complet et intégré aux impôts prévu avec l'appui de l'Agence canadienne pour le développement international (CIDA) a démarré avant la fin 2010, mais prendra jusqu'à trois ans pour sa réalisation complète. Quant à la modernisation du système informatique des douanes, elle est déjà effective à la Direction générale et dans les six unités principales. Son extension devrait être finalisée d'ici la fin du mois de juin 2011, comme expliqué plus haut.

La mise en œuvre d'un guichet unique pour les opérations au Port de Cotonou est en bonne voie. La société qui a remporté l'appel d'offres a commencé le travail et il est prévu que le guichet unique soit opérationnel dans le premier semestre de 2011, un peu avant la date prévue. Son intégration avec les douanes sera d'ici la fin du mois de juin 2011, comme prévu. De plus nous avons signé un contrat pour la vérification des importations et l'installation de scanners afin de lutter contre la fraude. Cette dernière mesure, non prévue dans les mesures structurelles du programme, avec la mise en service du guichet unique permettra d'améliorer la collecte de ressources financières issues des opérations portuaires et douanières et de réduire les délais d'attente au port.

Nous continuons la mise en œuvre des autres réformes structurelles envisagées dans le programme pour 2011 (Tableau 2) dont nous faisons état dans notre lettre d'intention en date du 27 mai 2010. Nous pouvons ainsi noter que la mise en concession du réseau des chemins de fer Bénin-Niger est en cours de finalisation et devrait permettre une amélioration de la compétitivité de notre économie en désengorgeant le port, en favorisant l'émergence de ports secs et en facilitant le transit de marchandises à destination des pays enclavés de la sous-région. Les résultats de l'appel d'offres relatif à la privatisation de *Bénin Télécoms*, qui a mis en lice deux investisseurs de renommée internationale ayant la capacité de renforcer l'efficacité de cette société, sont en cours d'approbation.

En ce qui concerne la réforme du secteur de l'énergie, nous continuons nos efforts en vue de l'adoption d'un nouveau cadre réglementaire avant la fin du mois de juin 2011, avec l'aide de nos partenaires techniques. Nous avons la ferme intention de doter le secteur de l'énergie d'un tel cadre qui permettra la mise en place d'une autorité de régulation et d'un système transparent de détermination des prix en vue d'ouvrir la distribution électrique au secteur privé. Dans cette perspective, la restructuration financière de la SBEE en avril 2010 a permis d'en améliorer la situation financière et de réduire les subventions de l'État. La SBEE a renforcé sa lutte contre les raccordements illégaux au réseau et vérifie la base de données de sa clientèle. La direction de la société estime que cela conduira à une hausse des recettes. Par ailleurs, un nouveau guichet a été créé pour les abonnés industriels et le délai de raccordement a été réduit à moins de 48 heures pour les nouvelles entreprises. De même, la liste d'attente des demandeurs de raccordement a été réduite de 20.000 à 4.000. Une nouvelle centrale, dotée de turbines à gaz, est prête à entrer en

fonction, et permettra une production d'électricité plus élevée, plus stable et à moindre coût, dès que la fourniture de gaz naturel par le Nigeria sera en place.

En décembre 2010, nous avons transmis à nos partenaires techniques et financiers le projet de la SCRIP pour la période 2011-15. La nouvelle stratégie est centrée sur les questions de développement et de stratégies sectorielles et locales, qui comprennent l'organisation du monde rural et la diversification agricole, l'emploi des jeunes et des femmes, le désenclavement des zones de production agricole, la promotion de la croissance économique rurale, le renforcement des capacités juridiques des pauvres, la promotion de la protection sociale et de la solidarité. Elle sera assortie d'un Programme d'Actions Prioritaires (PAP) achevé en janvier 2010.

### **Conclusion**

Le gouvernement est convaincu que les mesures et les politiques décrites dans cette lettre sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme et réaffirme son engagement à prendre toutes les mesures complémentaires nécessaires pour atteindre ces objectifs. Pour cette raison, le gouvernement sollicite : (1) une dérogation pour non observance du critère de réalisation sur le financement intérieur net à fin juin ; (2) l'achèvement de la première revue de l'accord FEC et le décaissement correspondant ; (3) la prorogation du programme et de ses échéances de trois mois ; et (4) l'établissement de critères de réalisation pour le 30 septembre 2011. La deuxième revue du programme appuyé par la FEC sera achevée d'ici le 15 septembre 2011, sur la base de l'observance des critères de réalisation au 31 mars 2011, et la troisième revue d'ici le 15 mars 2012, sur la base de l'observance des critères de réalisation au 30 septembre 2011. Le suivi du programme se fondera sur les critères de réalisation et repères quantitatifs et structurels définis dans les Tableaux 1 et 2 et dans le PAT ci-joint. Pour faciliter le suivi et l'évaluation du programme, le gouvernement communiquera régulièrement aux services du FMI toutes les informations telles qu'elles figurent dans le PAT que nous avons mis à jour, et ce, dans les délais impartis.

Le gouvernement consultera le FMI à sa propre initiative ou à l'initiative du Directeur Général avant l'adoption de toute mesure supplémentaire ou de toute modification des mesures envisagées dans cette lettre d'intention pour atteindre les objectifs du programme. Le gouvernement autorise le FMI à publier le rapport de ses services relatifs aux discussions sur la première revue du programme ainsi que cette lettre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, en l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Idriss L. DAOUDA

Ministre de l'Économie et des Finances

**Tableau 1. Bénin: Critères de Réalisation Quantitatifs et Objectifs Indicatifs pour la Période 2010 - 2011**  
(En milliards de francs CFA)

	30 juin 2010			30 septembre 2010			31 décembre 2010			31 mars 2011	30 juin 2011	30 septembre 2011	31 décembre 2011
	Critères de réalisation			Objectifs indicatifs			Objectifs indicatifs			Critères de réalisation	Objectifs indicatifs	Critères de réalisation	Objectifs indicatifs
	Prog.	Prog. Ajusté 1/	Prél.	Prog.	Prog. Ajusté 1/	Prél.	Prog.	Prog. Ajusté 1/	Prél.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.
<b>A. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs 2/</b>													
Financement intérieur net de l'État (plafond) 3/ 4/	-37.0	-27.0	41.3	-25.4	-5.4	36.9	-15.3	-0.1	0.7	69.9	72.1	79.7	57.3
Solde primaire de base (dons exclus) (plancher)	37.8	37.8	38.4	1.9	1.9	-20.3	-10.5	-10.5	15.1	-46.4	-36.5	-48.5	-17.6
Pour mémoire:													
Aide budgétaire 5/	10.0	10.0	0.0	20.9	49.2 <sup>6</sup>	4.3	38.3	69.9 <sup>6</sup>	52.2	11.0	11.0	23.0	33.8
<b>B. Critères de réalisation quantitatifs continus (plafonds)</b>													
Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette extérieure non concessionnelle contractée ou avalisée par l'État avec une durée inférieure ou égale à un an 7/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette extérieure non concessionnelle contractée ou avalisée par l'État avec une durée supérieure à un an 7/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>C. Objectifs indicatifs 2/</b>													
Recettes totales (plancher)	315.5	315.5	275.9	494.6	494.6	438.1	681.9	681.9	603.0	136.6	295.0	464.2	650.1
Ordres de paiement en dehors de la chaîne des dépenses (plafond) 8/	4.6	4.6	4.0	7.5	7.5	3.9	10.6	10.6	8.6	2.5	4.6	7.5	10.6
Dépenses sociales prioritaires (plancher)	...	...	...	...	...	...	...	...	...	45.3	77.6	117.3	132.6

Sources: Autorités béninoises; et estimations et prévisions des services du FMI.

1/ Le critère de performance sur le financement intérieur net de l'Etat est ajusté automatiquement comme indiqué dans la note 3 ci-dessous (en accord avec le paragraphe 8 du Protocol d'Accord Technique).

2/ Les objectifs indicatifs et critères de performance sont cumulatifs depuis le début de l'année calendaire.

3/ Si le montant de l'assistance budgétaire décaissée net des obligations de service de la dette extérieure est inférieur aux prévisions du programme, le plafond sur le financement intérieur net sera ajusté *pro tanto*, dans des limites qui sont indiquées dans le Protocol d'Accord Technique (paragraphe 8).

4/ Si le montant de l'assistance budgétaire décaissée net des obligations de service de la dette extérieure est supérieure au montant projeté de plus de 5 milliards de francs CFA, le plafond sera ajusté à la baisse par le décaissement en excès de 5 milliards de francs CFA, à moins qu'il soit utilisé pour résorber les arriérés intérieurs.

5/ Décaissements bruts, non ajustés pour les obligations de service de la dette.

6/ Comprend la part du besoin de financement qui selon les prévisions aurait dû être couverte par une aide budgétaire extérieure non identifiée.

7/ La dette est considérée non concessionnelle si la différence entre la valeur actualisée (VA) de la dette et sa valeur nominale, en pourcentage de la valeur nominale de la dette, est inférieure à 35 pour cent.

8/ Stock d'ordres de paiements émis à partir du début de janvier et pas encore régularisés à la date d'évaluation.

Tableau 2. Bénin: Repères Structurels pour 2010-11

Mesure	Date initiale / date révisée	Objectif	Etat d'avancement
L'adoption par le Conseil des ministres de tous les décrets d'application du Code des marchés publics.	30 septembre 2010	Créer un espace budgétaire pour les dépenses de réduction de la pauvreté et d'infrastructures publiques tout en améliorant l'efficacité des dépenses publiques.	Réalisé avec un léger retard. Le Conseil des ministres a adopté les décrets d'application en novembre 2010.
La soumission à l'Assemblée nationale d'une législation introduisant l'impôt sur le revenu des personnes physiques.	31 octobre 2010	Contenir la baisse des recettes en élargissant l'assiette de l'impôt et en réduisant les taux d'imposition tout en améliorant la rationalité du système fiscal.	Réalisé. Les dispositions relatives à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ont été adoptées par l'Assemblée nationale avec le projet de Loi des finances pour 2011 en décembre 2010.
L'extension du système informatique SYDONIA++ à douze unités frontalières additionnelles des douanes.	31 décembre 2010 / 30 juin 2011	Améliorer le recouvrement des recettes douanières afin d'étendre l'espace budgétaire pour les investissements en infrastructures et les mesures de réduction de la pauvreté.	En retard. L'extension à deux unités frontalières additionnelles a déjà été effectuée à fin octobre 2010. L'extension aux unités restantes sera achevée avant fin juin 2011.
(i) L'adoption d'un schéma directeur informatique de la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID), après un audit, afin de généraliser l'identifiant fiscal unique (IFU). (ii) Le développement d'un système informatique complet et intégré à la DGID. (iii) La modernisation du système informatique de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI). (iv) Extension à tous les services.	31 décembre 2010 / 30 juin 2011	Contenir la baisse des recettes en améliorant les performances des administrations fiscale et douanière.	En retard. (i) L'audit du système informatique de la DGID est en cours. (ii) Un cabinet a été recruté pour l'élaboration du schéma directeur informatique de la DGID mais son développement prendra jusqu'à trois ans. (iii) La modernisation est considérée comme achevée à la Direction générale et dans les six unités principales de la DGDDI. (iv) Son extension à tous les services est en cours, mais sera réalisé fin juin 2011.
La généralisation de l'IFU à tous les contribuables et à tous les services des administrations fiscale et douanière.	31 décembre 2010 / 31 décembre 2011	Contenir la baisse des recettes en améliorant les performances des administrations fiscale et douanière.	En retard. La généralisation est déjà effective pour les gros opérateurs. La généralisation au secteur informel avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAfD) ne prendra effet qu'en décembre 2011.
La généralisation du recours systématique par la DGDDI à l'IFU et l'arrêt de l'utilisation de numéros non spécifiques au niveau du SYDONIA++ (de 000000000000 à 299999999999).	31 décembre 2010 / 31 décembre 2011	Contenir la baisse des recettes en améliorant les performances des administrations fiscale et douanière.	En retard. L'utilisation de numéros non-spécifiques (de 000000000000 à 299999999999) a déjà été abolie, mais la suppression de tous les numéros non-spécifiques au niveau du système SYDONIA++ ne sera achevée qu'à fin décembre 2011.
L'adoption par décision du Conseil des ministres d'une stratégie pour la réforme de la fonction publique.	30 juin 2011	Limiter l'expansion de la masse salariale et maintenir l'espace budgétaire pour les investissements et les dépenses prioritaires sociales.	En cours. Cet effort se poursuit avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Deux études, l'une sur le système de rémunération et l'autre sur l'état des lieux sur les réformes dans ce domaine, sont en cours et seront disponibles à la fin du mois de mai 2011.
La mise en oeuvre de l'intégration et de la fédération de tous les agents des douanes et du Port de Cotonou au sein d'un guichet unique.	30 juin 2011	Contenir la baisse des recettes en améliorant les performances des administrations fiscale et douanière.	En cours. La société qui a emporté l'appel d'offres pour le développement du logiciel au niveau du port a commencé le travail et le guichet unique devrait être opérationnel dans le délai prévu.
L'adoption par décision du Conseil des ministres d'un cadre réglementaire régissant le secteur de l'énergie qui consacrera l'ouverture de la distribution électrique aux opérateurs privés. La mise en place d'une autorité de régulation et d'un système qui garantira la transparence dans le mécanisme de détermination des tarifs de l'électricité.	30 juin 2011	Maintenir la rentabilité financière de la Société béninoise d'énergie électrique (SBEE).	En cours. Cet effort se poursuit avec l'appui de l'Agence Française de Développement.
La présentation à l'Assemblée nationale d'un projet de loi régissant les pensions basé sur le rapport final de l'audit actuariel du Fonds national des retraites du Bénin (FNRB).	31 décembre 2011	Contenir l'impact du déficit du FNRB sur les finances publiques par le renforcement de sa viabilité financière.	En cours.

**APPENDICE I - ANNEXE I****PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE**

Le 31 janvier 2011

1. Le présent protocole d'accord technique (le « protocole d'accord ») définit les repères et critères de réalisation quantitatifs, et les repères structurels du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) avec la République du Bénin. Il fixe également la périodicité et les délais maxima de communication des données nécessaires aux services du Fonds monétaire international (FMI) pour le suivi du programme.

**I. DÉFINITIONS**

2. Sauf indication contraire, «l'État» est défini comme l'administration centrale de la République du Bénin et n'inclut pas les démembrements politiques (comme les collectivités locales), la Banque centrale, ni toute autre entité publique ou appartenant à l'État dotée de la personnalité juridique et n'entrant pas dans le champ du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

3. Les définitions de la «dette» et des «emprunts concessionnels» retenues pour les besoins de ce protocole d'accord sont spécifiées au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), telle qu'ultérieurement amendée, y compris par la décision du Conseil d'administration n° 14416-(09/91), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009:

(a) pour les besoins de ce protocole d'accord, la dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêt. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :

i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);

ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation du service;

iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés;

iv) les bons et titres du Trésor libellés en francs CFA (Communauté financière africaine), émis sur le marché régional de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), qui sont comptabilisés dans la dette publique aux fins du présent protocole.

Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à la création de dette.

- (b) Un prêt est réputé concessionnel si, à la date d'entrée en vigueur du contrat, le ratio entre la valeur actualisée du prêt calculée sur la base des taux d'intérêt de référence, d'une part, et la valeur nominale du prêt, d'autre part, représente moins de 65 % (soit un élément de libéralité d'au moins 35 % de sa valeur nominale). La valeur actualisée du prêt est calculée par décompte des paiements à échoir au titre des intérêts et du principal, sur la base des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) établis par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le taux d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE est celui qui sert dans le cas des prêts à échéance supérieure à 15 ans, tandis que le TICR moyen sur six mois s'applique aux prêts à échéance plus courte. A ces deux taux de référence (pour dix ans et six mois) doit être ajoutée la marge pour les périodes de remboursement différentes, comme établie par l'OCDE (0,75 % pour les périodes de remboursement inférieures à 15 ans; 1 % pour les périodes de remboursement de 15 à 19 ans; 1,15 % pour les périodes de remboursement de 20 à 29 ans; et 1,25 % pour les périodes de remboursement de 30 ans ou plus).
- (c) La « dette intérieure » est définie comme une dette libellée en francs CFA, tandis que la « dette extérieure » est définie comme une dette libellée en une autre monnaie que le franc CFA.

## II. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

### A. Plafond afférent au financement intérieur net de l'État

#### Définitions

4. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme i) du crédit bancaire net à l'État, défini ci-dessous ; et ii) du financement non bancaire net de l'État, y compris le produit de la vente des avoirs de l'État, incluant des ressources provenant de cession de parts d'entreprises publiques, à savoir des privatisations, les bons du Trésor et autre dette titrisée émis par l'État sur le marché financier régional de l'UEMOA et libellés en francs CFA, ainsi que tout crédit par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à l'État, y compris tout tirage associé à la contrepartie en francs CFA de l'allocation des Droits de tirage spéciaux (DTS).

5. Le crédit bancaire net à l'État est défini comme le solde des dettes et des créances de l'État vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales locales. Le champ du crédit net à l'État est celui utilisé par la BCEAO et est conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique une définition de l'État plus large que celle qui figure au paragraphe 2. Les créances de l'État comprennent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées, ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BCEAO et des banques commerciales, des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et des sociétés d'État, qui sont exclues de ce calcul. Les dettes de l'État envers le système bancaire couvrent l'ensemble des dettes vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales locales, y compris les bons du Trésor et autre dette titrisée.

6. Les données considérées comme valables au titre du programme seront les chiffres du crédit bancaire net à l'État et du montant net des obligations et bons du Trésor libellés en francs CFA émis sur le marché financier régional de l'UEMOA, établis par la BCEAO, ainsi que les chiffres du financement non bancaire, établis par le Trésor béninois.

7. L'aide budgétaire extérieure *brute* est définie comme incluant les dons, les prêts et les opérations d'allègement de la dette (hors dons et prêts liés aux projets, utilisation des ressources du FMI et allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)). L'aide budgétaire extérieure *nette* est définie comme la différence entre l'aide budgétaire extérieure brute et la somme des obligations de service de toute la dette extérieure (paiement d'intérêts et amortissements sur tous les prêts extérieurs, y compris les paiements d'intérêts et autres charges au FMI et sur les prêts liés aux projets, mais à l'exception des obligations de remboursement envers le FMI) et de tous les paiements d'arriérés extérieurs.

## Ajustements

8. Le plafond du financement intérieur net (FIN) de l'État sera ajusté si les décaissements nets d'aide budgétaire extérieure sont supérieurs ou inférieurs aux prévisions du programme indiquées au paragraphe 9 :

- Si, à la fin d'un trimestre, l'aide budgétaire extérieure nette dépasse le montant total programmé (en valeur cumulée depuis le 1<sup>er</sup> janvier de la même année) de plus de 5 milliards de francs CFA, le plafond du FIN sera abaissé d'un montant égal à cet excédent, diminué de 5 milliards de CFA. Cependant, si l'excédent est affecté en tout ou en partie au règlement d'arriérés intérieurs au delà de l'objectif du programme correspondant indiqué au paragraphe 9, le plafond du FIN sera abaissé d'un montant égal à l'excédent de l'aide budgétaire extérieure nette par rapport aux prévisions du programme, moins la somme de (a) 5 milliards de francs CFA et (b) l'excédent du remboursement des arriérés intérieurs par rapport aux prévisions du programme.
- Si, à la fin d'un trimestre, l'aide budgétaire extérieure nette est inférieure au montant programmé (en valeur cumulée depuis le 1<sup>er</sup> janvier de la même année), le plafond du FIN sera relevé à hauteur du moins-perçu dans les limites suivantes : le relèvement ne peut pas dépasser 5 milliards de francs CFA à fin mars 2011; 10 milliards de francs CFA à fin juin 2011; 20 milliards de francs CFA à fin septembre 2011; et 35 milliards de francs CFA à fin décembre 2011.

9. Aux fins du calcul de l'ajustement du plafond du FIN, les montants suivants sont prévus dans le programme :

- Les montants d'assistance budgétaire extérieure brute (en valeur cumulée depuis le 1<sup>er</sup> janvier de la même année) prévus dans le programme sont les suivants : 11,0 milliards de francs CFA à fin mars 2011; 11,0 milliard de francs CFA à fin juin 2011; 23,0 milliards de francs CFA à fin septembre 2011; et 33,8 milliards de francs CFA à fin décembre 2011.
- Les montants des obligations au titre du service de la dette extérieure (en valeur cumulée depuis le 1<sup>er</sup> janvier de la même année) prévus dans le programme sont les suivants : 6,0 milliards de francs CFA à fin mars 2011, 16,6 milliards de francs CFA à fin juin 2011, 21,7 milliards de francs CFA à fin septembre 2011 et 32,9 milliards de francs CFA à fin décembre 2011.
- Les montants d'apurement des arriérés de paiement intérieurs (en valeur cumulée depuis le 1<sup>er</sup> janvier de la même année) prévus dans le programme sont les suivants : 3,4 milliards de francs CFA à fin mars 2011; 11,4 milliards de francs CFA à fin juin 2011; 14,4 milliards de francs CFA à fin septembre 2011; et 17,4 milliards de francs CFA à fin décembre 2011.

- Les montants d'apurement d'arriérés de paiement extérieurs (en valeur cumulée depuis le 1<sup>er</sup> janvier de la même année) prévus dans le programme sont les suivants : 0 milliard de francs CFA à fin mars 2011; 0 milliard de francs CFA à fin juin 2011; 0 milliard de francs CFA à fin septembre 2011; et 0 milliard de francs CFA à fin décembre 2011.

### **Critères de réalisation et objectifs indicatifs**

10. Le plafond du financement intérieur net de l'État (en valeur cumulée depuis le 1<sup>er</sup> janvier de la même année) est établi comme suit: 69,9 milliards de francs CFA à fin mars 2011, 72,1 milliards de francs CFA à fin juin 2011, 79,7 milliards de francs CFA à fin septembre 2011 et 57,3 milliards de francs CFA à fin décembre 2011. Le plafond constitue un critère de réalisation pour fin mars 2011 et fin septembre 2011, et un objectif indicatif pour fin juin 2011 et fin décembre 2011.

### **B. Plancher du solde budgétaire primaire de base**

#### **Définition**

11. Le solde budgétaire primaire de base est défini comme la différence entre les recettes budgétaires totales (fiscales et non fiscales) et les dépenses budgétaires primaires de base (sur la base d'ordonnancements). Les dépenses budgétaires primaires de base sont définies comme les dépenses budgétaires courantes et d'investissement moins (a) les paiements d'intérêt sur la dette intérieure et extérieure ; et (b) les dépenses d'investissement financées par prêts et dons étrangers. Les dons sont exclus des recettes et les prêts nets de l'État sont exclus des dépenses budgétaires.

### **Critères de réalisation et objectifs indicatifs**

12. Le plancher du solde budgétaire primaire de base (en valeur cumulée depuis le 1<sup>er</sup> janvier de la même année) est établi comme un solde qui ne soit pas inférieur à -46,4 milliards de francs CFA à fin mars 2011, à -36,5 milliards de francs CFA à fin juin 2011, à -48,5 milliards de francs CFA à fin septembre 2011 et à -17,6 milliards de francs CFA à fin décembre 2011. Le plancher constitue un critère de réalisation pour fin mars 2011 et fin septembre 2011, et un objectif indicatif pour fin juin 2011 et fin décembre 2011.

### **C. Non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs de l'État**

#### **Définition**

13. Les arriérés de paiements intérieurs sont définis comme les paiements intérieurs exigibles et non effectués par l'État après un différé d'amortissement de 90 jours, à moins que les modalités de règlement ne prévoient un délai de remboursement plus long. La Caisse

autonome d'amortissement (CAA) et le Trésor comptabilisent et mettent à jour les données concernant l'accumulation d'arriérés de paiements intérieurs, ainsi que leur réduction. Les définitions de la dette visée au paragraphe 3a, de la dette intérieure au paragraphe 3c et de l'État au paragraphe 2 s'appliquent ici.

#### **Critère de réalisation continu**

14. L'État s'engage à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements intérieurs. La non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs fera l'objet d'un suivi permanent sur la durée du programme.

#### **D. Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs de l'État**

##### **Définition**

15. Les arriérés de paiements extérieurs publics sont définis comme les paiements exigibles et non effectués par l'État à la date d'échéance spécifiée dans le contrat, au titre de la dette extérieure de l'État ou garantie par l'État. Les définitions de la dette visée au paragraphe 3a, de la dette extérieure au paragraphe 3c et de l'État au paragraphe 2 s'appliquent ici.

#### **Critère de réalisation continu**

16. L'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs publics à l'exception d'arriérés provenant de la dette en cours de renégociation ou de rééchelonnement. Le critère de réalisation relatif à la non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs publics fera l'objet d'un suivi permanent sur la durée du programme.

#### **E. Plafond de la dette extérieure non concessionnelle nouvellement contractée ou garantie par l'État avec une échéance d'un an ou plus**

##### **Définition**

17. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au paragraphe 3a, mais aussi aux engagements contractés ou garantis par l'État (tels que définis au paragraphe 18) (y compris les contrats de location-achat) pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Ce critère s'applique également à la dette privée garantie par l'État, qui constitue un engagement conditionnel de l'État. Comme indiqué au paragraphe 3c, la dette extérieure exclut les obligations et les bons du Trésor libellés en francs CFA, émis sur le marché régional de l'UEMOA. La définition de la dette non concessionnelle du paragraphe 3b s'applique ici.

18. Le terme «État» utilisé aux fins de ce critère de réalisation et du critère de réalisation sur la dette extérieure à court terme nouvellement contractée ou garantie par l'État comprend

l'État tel que défini au paragraphe 2, les collectivités locales et toutes les entreprises publiques, y compris les établissements publics à caractère administratif (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel et les entreprises dont le capital est détenu conjointement par l'État béninois et par le gouvernement d'autres pays.

### **Critère de réalisation continu**

19. Aucun emprunt extérieur non concessionnel ne sera contracté ou garanti par l'État durant la mise en œuvre du programme. Des modifications à ce plafond peuvent être apportées au cours du programme après avoir été approuvées par le Conseil d'administration du FMI. De telles modifications peuvent être faites uniquement pour des projets d'investissements particuliers dont la rentabilité et la viabilité financières ont été évaluées et approuvées par une institution reconnue, et à la condition que l'emprunt n'aggrave pas sensiblement les vulnérabilités d'endettement selon l'analyse de la viabilité de la dette préparée de façon conjointe par les services de la Banque mondiale et du FMI.

20. L'État s'engage aussi à ne pas contracter ou garantir aucun emprunt extérieur durant la mise en œuvre du programme, sans en avoir vérifié à l'avance la concessionnalité avec les services du FMI.

### **F. Plafond sur la dette extérieure non-concessionnelle à court terme nouvellement contractée ou garantie par l'État**

#### **Définition**

21. Les définitions des paragraphes 17 et 18 s'appliquent également à ce critère de réalisation.

22. La dette extérieure à court terme correspond à toute dette d'une durée contractuelle inférieure à un an. Les crédits à l'importation et à l'exportation, les bons du Trésor libellés en francs CFA émis sur le marché régional de l'UEMOA, les crédits fournisseurs normaux à court terme et les opérations d'allègement de la dette sont exclus de ce critère de réalisation.

### **Critère de réalisation continu**

23. L'État s'engage à ne pas contracter ou garantir de dette extérieure non concessionnelle à court terme.

24. L'État s'engage aussi à ne pas contracter ou garantir de dette extérieure à court terme durant la mise en œuvre du programme sans en avoir préalablement vérifié la concessionnalité avec les services du FMI.

25. Au 31 décembre 2010, le Bénin n'avait pas de dette extérieure à court terme.

### **III. OBJECTIFS INDICATIFS**

#### **A. Plancher des recettes de l'État**

##### **Définition**

26. Les recettes totales de l'État comprennent les recettes fiscales et non fiscales telles qu'elles figurent au TOFE, mais excluent les dons de l'étranger, les recettes des entités autonomes et le produit des privatisations.

##### **Objectifs indicatifs**

27. L'objectif indicatif relatif aux recettes totales de l'État (en valeur cumulée depuis le 1<sup>er</sup> janvier de la même année) est établi comme suit : 136,6 milliards de francs CFA à fin mars 2011; 295,0 milliards de francs CFA à fin juin 2011; 464,2 milliards de francs CFA à fin septembre 2011; et 650,1 milliards de francs CFA à fin décembre 2011.

#### **B. Plafond sur les ordres de paiements hors de la chaîne des dépenses**

##### **Définition**

28. Les ordres de paiement hors de la chaîne de dépenses sont définis comme toutes dépenses à caractère budgétaire qui ne sont pas effectuées à travers les étapes d'engagement et de liquidation avant d'être ordonnancées et qui non pas été régularisées à la date d'évaluation du programme.

##### **Objectifs indicatifs**

29. L'État s'engage à limiter la somme de dépenses (en valeur cumulée depuis le 1<sup>er</sup> janvier de la même année) effectuées par ordre de paiement hors de la chaîne de dépenses au dessous d'un plafond de 2,5 milliards de francs CFA à fin mars 2011; 4,6 milliards de francs CFA à fin juin 2011; 7,5 milliards de francs CFA à fin-septembre 2011; et 10,6 milliards de francs CFA à fin décembre 2011.

#### **C. Plancher des dépenses sociales prioritaires**

30. Les dépenses sociales prioritaires sont définies en rapport avec les programmes prioritaires identifiés dans la troisième Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté 2011-2015 (SCRPIII). Ces dépenses couvrent certaines dépenses (non salariales) dans les secteurs suivants : santé; énergie et eau; agriculture; jeunesse, sports et loisirs; famille et solidarité nationale; éducation; microfinance et emploi; et culture, alphabétisation et promotion des langues nationales. Leur exécution est suivie sur base ordonnancement durant le programme à travers le Système Informatisé de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP).

## Définition

31. L'objectif indicatif applicable aux dépenses sociales prioritaires est défini comme le montant total (en valeur cumulée depuis le 1<sup>er</sup> janvier de la même année) des ordonnancements délivrés au titre des postes budgétaires énoncés au tableau 1.

Tableau 1. Catégories de dépenses sociales prioritaires

Code budgétaire	Description
36 et 64	Ministère de la santé
37	Ministère de l'énergie et de l'eau
39	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
40	Ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs
41	Ministère de la famille et de la solidarité nationale
44	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
49	Ministère de la microfinance et de l'emploi des jeunes et des femmes
62	Ministère des enseignements maternel et primaire
63	Ministère de l'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle
68	Ministère de la culture, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales

## Objectifs indicatifs

32. L'objectif indicatif pour les dépenses sociales prioritaires (en valeur cumulée depuis le 1<sup>er</sup> janvier de la même année) est établi comme suit : 45,3 milliards de francs CFA à fin mars 2011, 77,6 milliards de francs CFA à fin juin 2011, 117,3 milliards de francs CFA à fin septembre 2011 et 132,6 milliards de francs CFA à fin décembre 2011.

#### IV. REPÈRES STRUCTURELS

33. Les mesures suivantes seront des repères structurels dans le programme :
- L'adoption par le Conseil des ministres de tous les décrets d'application du code des marchés publics au plus tard le 30 septembre 2010.
  - La soumission à l'Assemblée nationale d'une législation introduisant l'impôt sur le revenu des personnes physiques au plus tard le 31 octobre 2010.
  - L'extension du système informatique SYDONIA++ à douze unités frontalières additionnelles des douanes au plus tard le 30 juin 2011.
  - L'adoption d'un schéma directeur informatique de la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID), après un audit, afin de généraliser l'identifiant fiscal unique (IFU) ; le développement d'un système informatique complet et intégré à la DGID ; la modernisation du système informatique de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) ; l'extension à tous les services au plus tard le 30 juin 2011.
  - La généralisation de l'IFU à tous les contribuables et à toutes les unités des administrations fiscale et douanière au plus tard le 31 décembre 2011.
  - La généralisation du recours systématique par la DGDDI à l'IFU et l'arrêt de l'utilisation de numéros non spécifiques au niveau du SYDONIA++ (00000000000000 et 299999999949) au plus tard le 31 décembre 2011.
  - L'adoption par décision du Conseil des ministres d'une stratégie pour la réforme de la fonction publique au plus tard le 30 juin 2011.
  - La mise en œuvre de l'intégration et de la fédération de tous les agents des douanes et du Port de Cotonou au sein d'un guichet unique au plus tard le 30 juin 2011.
  - L'adoption par décision du Conseil des ministres d'un cadre réglementaire régissant le secteur de l'énergie qui consacrera l'ouverture de la distribution électrique aux opérateurs privés, et la mise en place d'une autorité de régulation et d'un système qui garantira la transparence dans le mécanisme de détermination des tarifs de l'électricité au plus tard le 30 juin 2011.
  - La présentation à l'Assemblée nationale d'un projet de loi régissant les pensions basé sur le rapport final de l'audit actuariel du Fonds national des retraites du Bénin (FNRB), au plus tard le 31 décembre 2011.

## **V. INFORMATIONS POUR LE SUIVI DU PROGRAMME**

### **A. Données relatives aux critères de réalisation et objectifs indicatifs**

34. Pour le suivi rapproché du programme, les autorités communiqueront aux services du FMI les données suivantes :

Chaque mois :

- copie des contrats et données relatives à tout emprunt (conditions et créanciers) contracté ou garanti par l'État, la première semaine qui suit la fin du mois;
- indice des prix à la consommation, dans les deux semaines qui suivent la fin du mois;
- le TOFE, y compris les recettes, les données détaillées sur le financement intérieur net de l'État (financement intérieur bancaire et non bancaire, incluant les créances détenues par le secteur privé non bancaire); et celles relatives au solde budgétaire primaire de base, y compris celles produites par le SIGFiP, dans les six semaines qui suivent la fin du mois;
- données relatives au solde, à l'accumulation, au montant (stock), et au remboursement des arriérés de paiements intérieurs et extérieurs publics, y compris dans le cas où le montant de tels arriérés est zéro, dans les six semaines qui suivent la fin du mois;
- situation monétaire, dans les huit semaines qui suivent la fin du mois.

Chaque trimestre :

- données relatives au montant des ordres de paiement hors de la chaîne de dépenses ou autres mesures exceptionnelles, dans les six semaines qui suivent la fin du trimestre;
- données relatives aux dépenses sociales prioritaires, dans les six semaines qui suivent la fin du trimestre.

### **B. Autres informations**

35. Les autorités communiqueront aux services du FMI les données suivantes:

Chaque mois :

- les indicateurs de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires, dans les huit semaines qui suivent la fin du mois;

Chaque trimestre :

- données sur la mise en œuvre du programme d'investissement public comprenant le détail des sources de financement, dans les quatre semaines qui suivent la fin du trimestre;
- les données relatives à l'encours de la dette extérieure, au service de la dette extérieure, à la signature de conventions de prêt et aux décaissements de prêts extérieurs, dans les douze semaines qui suivent la fin du trimestre.

De manière ad hoc :

- dans le trimestre où ils deviennent disponibles : une copie de la Loi des finances et ses documents complémentaires ; une copie de la plus récente Loi des règlements; et tout décret ou loi relatif au budget ou la mise en œuvre du programme appuyé par le FMI.



Communiqué de presse n° 11/49  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
Le 16 février 2011

Fonds monétaire international  
Washington, DC 20431 (USA)

**Le Conseil d'administration du FMI achève la première revue de l'accord FEC  
avec le Bénin et approuve un décaissement de 16,5 millions de dollars EU**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la première revue des résultats économiques obtenus par le Bénin dans le cadre d'un accord triennal appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de cette revue ouvre la voie au décaissement de 10,61 millions de DTS (environ 16,5 millions de dollars EU), ce qui porterait le montant total des décaissements au titre de ce programme à 21,23 millions de DTS (environ 33 millions de dollars EU).

En achevant la revue, le Conseil d'administration a accordé au Bénin une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation de fin juin 2010 relatif au financement intérieur net et a approuvé une prorogation de l'accord pour trois mois. L'accord FEC triennal en faveur du Bénin a été approuvé le 14 juin 2010 (voir [Communiqué de presse 10/243](#)) pour un montant équivalent à 74,28 millions de DTS (environ 115,5 millions de dollars EU).

À l'issue de la réunion du Conseil d'administration consacrée au Bénin, M. Naoyuki Shinohara, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Sous l'effet d'une conjoncture extérieure et intérieure défavorable, la croissance du PIB réel a été plus faible que prévu et les résultats obtenus dans le cadre du programme ont été contrastés. Au premier semestre de 2010, les recettes ont été inférieures aux objectifs du programme et le critère de réalisation de fin juin relatif au financement intérieur net n'a pas été respecté. Ces dérapages ont été en partie corrigés au second semestre de 2010. Vers la fin de l'année 2010, les efforts de recouvrement des recettes se sont intensifiés et les dépenses ont été contenues dans la limite des ressources disponibles. Les réformes structurelles se sont poursuivies, avec toutefois un certain retard.

« En septembre et octobre 2010, le Bénin a connu les pires inondations qu'il ait subies depuis 50 ans, ce qui a provoqué une grave crise humanitaire. D'après les premières estimations, les

inondations auraient causé des dégâts considérables, en particulier dans le secteur agricole, qui nécessiteront un effort substantiel de reconstruction en 2011.

«Les résultats économiques contrastés obtenus en 2010 ainsi que les chocs subis par le pays ont conduit à une prorogation de trois mois du programme ainsi qu'à la révision de son cadre macroéconomique et de ses objectifs budgétaires. D'après les nouvelles projections, la croissance du PIB réel devrait atteindre 3,4 % en 2011 et s'améliorer progressivement à moyen terme. La réalisation des objectifs révisés du programme nécessitera des efforts considérables pour mobiliser des recettes et contenir les dépenses. Les autorités ont l'intention de protéger les dépenses sociales prioritaires tout en maintenant les dépenses courantes dans la limite des recettes attendues, dont le niveau a été revu à la baisse, et des objectifs révisés concernant le déficit.

«Il sera essentiel d'appliquer en temps voulu le programme de réformes structurelles pour atteindre les objectifs du programme. Parmi les réformes indispensables à mettre en œuvre figurent la mise en place d'un guichet unique au Port de Cotonou, la généralisation de l'identifiant fiscal unique, la réforme de la fonction publique et une réforme du secteur énergétique.»

**Déclaration de M. Assimaidou, Administrateur pour le Bénin**  
**16 février 2011**

Au nom des autorités béninoises que je représente, je tiens à remercier la Direction et les services du FMI pour les entretiens constructifs qui se sont déroulés avec les autorités à Cotonou et à Washington depuis l'approbation de l'accord en juin 2011. Le rapport des services du FMI rend bien compte de la substance de ces entretiens et des éléments du programme. Les autorités prennent note avec satisfaction du rapport sur l'évaluation ex post de l'accord précédent avec le FMI. Les recommandations correspondent à celles d'une évaluation préliminaire effectuée au moment de la demande de l'accord au titre de la facilité élargie du crédit (FEC) et, comme noté dans le rapport des services du FMI, sont déjà prises en compte dans l'accord FEC actuel.

Les autorités sont très reconnaissantes de l'aide extérieure que les partenaires techniques et financiers du pays continuent de lui accorder. Elles sont particulièrement reconnaissantes de l'assistance cruciale qui a été fournie pendant les inondations exceptionnelles de l'an dernier, qui ont touché deux tiers du pays pendant plus d'un mois et provoqué des pertes économiques et humaines considérables, notamment dans les zones rurales, comme le notent les autorités dans leur lettre d'intention. Ces inondations ont accentué les effets négatifs d'autres chocs extérieurs, parmi lesquels le ralentissement de la reprise de l'économie mondiale et les modifications des courants d'échanges régionaux, ce qui a compliqué l'exécution du programme.

En dépit de ces difficultés, les résultats obtenus dans le cadre de l'accord FEC sont dans l'ensemble satisfaisants, puisque cinq des six critères de réalisation pour fin juin 2010 ont été respectés. Par ailleurs, des progrès ont été accomplis aussi dans l'exécution du programme de réformes structurelles, quoique avec certains retards dus au contexte difficile.

### **I. Évolution économique récente et résultats obtenus dans le cadre du programme**

La croissance du PIB réel pour 2010 est estimée à 2,5 %, soit légèrement en deçà de la croissance observée en 2009. L'inflation a été contenue à 2,1 %, en dépit d'une augmentation du prix de certains produits agricoles à la suite des inondations. Les exportations ont progressé grâce à la hausse des prix du coton ; conjuguée à une baisse continue des importations du fait de la faiblesse de la demande intérieure, cette progression a entraîné une réduction du déficit des transactions courantes de 11,1 % du PIB en 2009 à 7,9 % du PIB en 2010. La masse monétaire a augmenté de 5 %, conformément aux projections de l'activité économique et de l'inflation.

#### ***Secteur budgétaire***

L'exécution du programme budgétaire a été compliquée par l'évolution du commerce régional, qui a entraîné une forte baisse des importations. Par ailleurs, le commerce de transit formel, qui n'est pas imposé, a augmenté nettement. En conséquence, les recettes budgétaires ont été inférieures aux projections de 1,2 % du PIB au premier semestre de 2010. Face à l'insuffisance des recettes et aux retards dans les décaissements de l'aide budgétaire

extérieure, les autorités ont réagi, dans l'esprit du programme, en comprimant les dépenses, c'est-à-dire en limitant les autorisations pour les dépenses courantes et les dépenses d'investissement après un examen systématique du portefeuille de projets. En ce qui concerne les recettes, l'application des procédures fiscales et douanières a été renforcée.

En conséquence, l'objectif fixé pour le solde budgétaire primaire de base à fin juin 2010 a été respecté. Par ailleurs, cependant, l'État a remboursé plus rapidement que prévu l'encours des factures impayées du Trésor et a accordé des prêts à de grandes entreprises publiques qui connaissaient des problèmes financiers. Cela s'est traduit en fin de compte par l'inobservation du critère de réalisation relatif au financement intérieur net de l'État à fin juin 2010. L'écart entre l'objectif et le résultat a été réduit à 0,2 % à la fin de l'année, grâce à un renforcement de la coordination de l'exécution du budget entre les départements du budget et de la trésorerie.

Au deuxième semestre de l'année, les inondations exceptionnelles ont aggravé les problèmes économiques et financiers. Les administrations chargées des recettes ont pris des mesures de contrôle vigoureuses qui ont entraîné une augmentation de 19 % des recettes au deuxième semestre de 2010. Cependant, la persistance du marasme économique et les grèves au Ministère des finances ont limité les possibilités de corriger le déficit de recettes observé au premier semestre de 2010 et ont donc empêché d'atteindre l'objectif très ambitieux fixé pour les recettes à fin 2010 dans le programme budgétaire original. En dépit de fortes pressions, les autorités ont continué de comprimer les dépenses bien en deçà des plafonds prévus au programme pour 2010, et le critère relatif au solde primaire de base pour fin 2010 a été respecté.

### ***Politiques structurelles***

Les autorités ont continué d'opérer des réformes budgétaires importantes visant à renforcer la gestion des finances publiques et à améliorer l'efficacité des administrations chargées des recettes. En particulier, tous les décrets d'application du code des marchés publics ont été adoptés par le Conseil des ministres en novembre 2010. Le renforcement et la modernisation des administrations de l'impôt et des douanes se déroulent bien, notamment en ce qui concerne i) la généralisation de l'identifiant fiscal unique, qui est déjà utilisé pour les grandes entreprises, ii) l'extension du système informatisé des douanes dans l'ensemble du pays, et iii) la mise en place d'un système informatique exhaustif et intégré dans l'administration de l'impôt.

Des progrès considérables ont été accomplis aussi dans l'exécution de réformes structurelles visant à rehausser la compétitivité et à améliorer le climat des affaires, en vue d'encourager l'investissement privé. En particulier, le guichet unique des opérations au Port de Cotonou est mis en place comme prévu, et un contrat pour le contrôle des importations et l'installation de scanners pour combattre la fraude a été attribué. En dépit des retards dans le processus d'appel d'offres et de sélection, l'externalisation de la gestion de la compagnie publique des chemins de fer (OCBN) et la privatisation de Bénin Télécoms sont en bonne voie et devraient être achevées au premier semestre de 2011. Dans le secteur de l'énergie, la compagnie d'électricité (SBEE) a fortement amélioré ses activités depuis la nomination d'une nouvelle direction générale et la restructuration de sa dette au début de 2010.

### ***Secteur de la microfinance***

Les autorités ont pris des mesures en vue de résoudre de manière ordonnée et transparente la crise provoquée par des établissements illégaux de microfinance, sans recourir aux ressources financières ni aux garanties de l'État. Elles apprécient l'assistance technique fournie par le FMI, la Banque mondiale et la BCEAO, et un comité spécial composé de représentants de la Présidence ainsi que des ministères et organismes concernés a été mis en place pour élaborer un plan d'action en vue d'appliquer rapidement les recommandations du FMI sur la réglementation et le contrôle des établissements de microfinance. Les autorités attendent avec intérêt le PESF prévu l'an prochain.

## **II. Programme pour 2011 et au-delà**

Les autorités restent déterminées à atteindre les objectifs du programme, à savoir préserver la stabilité macroéconomique et favoriser une croissance durable à moyen terme. Cependant, étant donné l'évolution de la situation en 2010, y compris l'impact des inondations sur le budget et l'économie, ainsi que la baisse ultérieure de l'investissement public, et étant donné l'incertitude entourant les perspectives de l'économie mondiale et les faibles chances d'aide budgétaire extérieure, les autorités béninoises sont d'avis que les perspectives de croissance telles qu'elles ont été établies en juin 2010 ne sont plus réalistes. En conséquence, en consultation avec les services du FMI, elles ont révisé le cadre macroéconomique pour l'adapter à ce nouvel environnement. Une croissance de 3,4 % est maintenant prévue pour 2011, contre 4,4 % dans le programme original : elle serait portée principalement par une reprise dans le secteur agricole et par la reconstruction après les inondations. Sur la base du cadre macroéconomique révisé, les autorités demandent une prolongation de trois mois de l'accord FEC et un rééchelonnement des critères de réalisation.

Le programme budgétaire pour 2011 a été ajusté aussi. Les recettes devraient augmenter grâce aux réformes en cours dans les administrations de l'impôt et des douanes. En particulier, les autorités sont d'avis que la mise en place de l'impôt sur le revenu des personnes physiques adoptée avec le budget de 2011, la poursuite de la modernisation des administrations de l'impôt et des douanes, ainsi que le renforcement des activités au Port de Cotonou, comme noté dans la nouvelle lettre d'intention, permettront d'accroître les recettes à moyen terme. Par ailleurs, les autorités mettront l'accent sur la maîtrise des dépenses courantes, notamment la masse salariale, tout en prévoyant des dépenses de reconstruction et en préservant les dépenses sociales prioritaires. Ce dernier point sera suivi de plus près sous la forme d'un objectif quantitatif dans le programme.

Le déficit budgétaire attendu restera compatible avec l'objectif de viabilité des finances publiques établi dans le programme, et sera financé par de l'aide extérieure, des emprunts sur le marché régional et des dépôts de l'État. En ce qui concerne l'endettement, les autorités continueront de mener une politique prudente qui est axée sur la mobilisation de financements extérieurs concessionnels, en vue de préserver la viabilité de la dette. Dans cette optique, elles s'engagent à poursuivre les négociations sur trois prêts contractés pour le financement de projets dans le secteur routier et la santé, pour lesquels l'élément de libéralité serait légèrement inférieur au seuil de 35 %, afin de les rendre conformes aux exigences du

programme.

Les autorités ont l'intention d'accélérer le rythme des réformes, avec l'assistance technique et financière de leurs partenaires. Un élément essentiel de leur programme de réformes structurelles est le renforcement du rôle du secteur privé dans l'énergie, les transports et les télécommunications. Les autorités accordent une importance particulière à l'élaboration d'une stratégie de réforme de la fonction publique. Elles sont en train de faire le point des réformes en cours dans ce domaine, et c'est à partir de ce bilan que la stratégie sera élaborée et achevée d'ici fin juin 2011. En outre, un examen du système de rémunération des agents de l'État est en cours. De même, sur la base de l'audit actuariel du Fonds national des retraites du Bénin (FNRB) achevé en septembre 2009, un projet de loi sur l'application d'une nouvelle stratégie pour réduire le déficit actuariel du fonds sera examiné par le Conseil des ministres en juin 2011. En ce qui concerne le secteur de l'énergie, un nouveau cadre réglementaire, qui permettra de mettre en place une autorité de réglementation et un système transparent de formation des prix, devrait être adopté d'ici fin juin 2011.

### **III. Conclusion**

Les résultats obtenus à fin juin 2010 dans le cadre de l'accord FEC ont dans l'ensemble été satisfaisants en dépit d'une situation économique difficile. Les autorités restent déterminées à poursuivre une politique macroéconomique saine et à exécuter des réformes structurelles essentielles. Elles comptent sur le soutien permanent des donateurs pour mener leur action et leurs réformes, ainsi que pour procéder à la reconstruction nécessaire après les inondations.

Étant donné les mesures qui ont été prises pour maintenir le programme en bonne voie et la volonté persistante des autorités d'appliquer le programme, je serais reconnaissant au Conseil d'administration de souscrire à l'achèvement de la première revue de l'accord FEC, à la demande de dérogation pour l'inobservation d'un critère de réalisation, ainsi qu'à la demande de prolongation du programme et de rééchelonnement des critères de réalisation.

## FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

## BÉNIN

**Première revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit, demande de dérogation pour non observation d'un critère de réalisation, demande de prolongement du programme et de rééchelonnement des critères de réalisation –****Annexe d'information**

Préparé par le Département Afrique

1<sup>er</sup> février 2011

	Table des matières	Page
I.	Relations avec le FMI .....	2
II.	Programme de travail conjoint Banque mondiale-FMI, 2010-11 .....	8
III.	Questions d'ordre statistique .....	10

**I. RELATIONS AVEC LE FMI**

(Au 31 décembre 2010)

**I. Date d'admission :** 10 juillet 1963Article VIII

<b>II. Compte des ressources générales:</b>	<b>millions de DTS</b>	<b>% Quote-part</b>
<u>Quote-part</u>	61,90	100,00
<u>Avoirs du FMI en monnaie nationale</u>	59,72	96,48
<u>Position de réserve au FMI</u>	2,19	3,53
<u>Emissions de titres</u>		
<u>Taux de change des avoirs</u>		

<b>III. Département des DTS:</b>	<b>millions de DTS</b>	<b>% Allocation</b>
<u>Allocation cumulative nette</u>	59,17	100,00
<u>Participations</u>	49,75	84,08

<b>IV. <u>Encours des achats et des prêts :</u></b>	<b>millions de DTS</b>	<b>% Quote-part</b>
Accords au titre de la FEC	35,39	57,17

**V. Derniers accords financiers en date:**

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FEC	14 juin 2010	13 juin 2013	74,28	10,62
FEC <sup>1/</sup>	5 août 2005	30 juin 2009	24,77	24,77
FEC <sup>1/</sup>	17 juillet 2000	31 mars 2004	27,00	27,00

**VI. Projections des paiements au FMI<sup>2/</sup>****(millions de DTS; sur la base des ressources utilisées et des avoirs actuels en DTS)**

	Échéances				
	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Principal	0,18	0,44	0,62	3,93	6,02
Commissions/intérêts	0,03	0,12	0,12	0,11	0,10
<b>Total</b>	0,21	0,56	0,73	4,05	6,12

<sup>1/</sup> Anciennement FRPC.<sup>2/</sup> Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

**VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :**

	<u>Cadre renforcé</u>
I. Engagement au titre de l'initiative PPTE	
Date du point de décision	Juillet 2000
Assistance engagée	
par tous les créanciers (millions de dollars EU) <sup>1/</sup>	265,00
Dont : assistance du FMI (millions de dollars EU)	24,30
(équivalent en millions de DTS)	18,40
Date du point d'achèvement	Mars 2003
II. Décaissement de l'assistance du FMI (millions de DTS)	
Assistance décaissée au pays membre	18,40
Assistance intérimaire	11,04
Solde au point d'achèvement	7,36
Décaissement additionnel au titre des revenus d'intérêts <sup>2/</sup>	1,66
<b>Total des décaissements</b>	<b>20,06</b>

<sup>1/</sup> L'assistance engagée dans le cadre original est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, et l'assistance engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. C'est pourquoi les deux montants ne peuvent être additionnés.

<sup>2/</sup> Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement, qui correspond aux revenus d'intérêts accumulés sur le montant engagé au point de décision mais non décaissés pendant la période transitoire.

**VIII. Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM):**

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) <sup>1/</sup>	36,06
Financement par : Compte IADM	34,11
Reliquat des ressources PPTE	1,95

## II. Allègement de la dette par facilité (millions de DTS)

	<u><b>Dette admissible</b></u>		
<u><b>Date de prise d'effet</b></u>	<u><b>CRG</b></u>	<u><b>FRPC</b></u>	<u><b>Total</b></u>
Janvier 2006	S/O	36,06	36,06

<sup>1/</sup> L'IADM fournit un allègement de dette intégral aux pays qui remplissent les conditions requises. L'aide sous forme de dons au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

**Point de décision :** stade auquel le FMI et la Banque mondiale décident si un pays remplit les conditions requises pour bénéficier de l'assistance au titre de l'initiative PPTE et déterminent le montant de l'assistance à fournir.

**Assistance intérimaire :** ressources versées à un pays durant la période comprise entre le point de décision et le point d'achèvement; elles peuvent atteindre 20 % du montant annuel et 60 % du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou respectivement 25 % et 75 % dans des circonstances exceptionnelles).

**Point d'achèvement :** Point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un décaissement supplémentaire de revenus d'intérêts (défini à la note 2 ci-dessus). Le moment où le point d'achèvement est atteint dépend de la mise en œuvre de réformes structurelles majeures arrêtées à l'avance (on parle de point d'achèvement flottant).

## **IX. Mise en œuvre de l'allégement de dette post-catastrophe (ADCA): non applicable**

### **X. Evaluation des sauvegardes :**

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est un institut d'émission commun des États membres de l'Union monétaire ouest-africaine (UEMOA). La dernière évaluation en date des sauvegardes à la BCEAO a été achevée le 1<sup>er</sup> Mars 2010. Il ressort de cette évaluation actualisée de 2010 que la BCEAO a toujours bien les contrôles en place au niveau opérationnel. Néanmoins, la structure générale de gouvernance doit être renforcée par l'ajout d'un comité d'audit qui veillera à ce que le conseil d'administration exerce bien la surveillance appropriée de la structure de contrôle et notamment des fonctions d'audit et des états financiers. La Réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, achevée après publication du rapport d'approbation des sauvegardes, stipulait la création du Comité d'audit qui devrait maintenant commencer ses travaux. Il convient également de poursuivre les efforts déployés pour mettre pleinement en application le cadre d'information financière tel que défini par les Normes internationales d'information financière.

### **XI. Régime des changes:**

Le Bénin est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et n'a pas de monnaie officielle distincte. La monnaie commune de l'UEMOA, le franc CFA, est rattachée à l'euro au taux de 655,957 francs CFA pour 1 euro, conformément au taux officiel de conversion franc français/euro et au taux fixe antérieur de 100 francs CFA pour 1 franc français. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, le régime de change des pays de l'UEMOA a été reclassé, passant de la catégorie des régimes sans monnaie officielle distincte à celle des régimes conventionnels de parité fixe. La nouvelle classification repose sur le comportement de la monnaie commune, alors que la précédente était basée sur l'absence de monnaie officielle distincte. Il s'agit donc seulement d'un changement de définition et ce reclassement n'implique pas qu'il y ait eu un changement fondamental du régime de change ou d'autres politiques de l'union monétaire ou de ses membres. Le régime de change commun à tous les

pays de l'UEMOA est exempt de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes relevant de la compétence du FMI.

## **XII. Consultations au titre de l'Article IV:**

Les derniers entretiens dans le cadre des consultations au titre de l'article IV ont eu lieu à Cotonou du 10 au 26 mars 2010. Le Conseil d'administration a examiné le rapport des services du FMI (Rapport n° 10/195 du 27/5/10) ainsi que le document sur les questions générales, et il a conclu les consultations de 2010 au titre de l'article IV, le 14 juin 2010.

## **XIII. Évaluation de type RONC:**

Une mission du Département des finances publiques a réalisé le module des finances publiques du Rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) en mai 2001. La mission a recommandé l'adoption d'un plan d'action triennal prévoyant des mesures pour améliorer la gestion des dépenses. La mission a également établi une liste d'actions à mener rapidement pour garantir que les autorités soient en mesure de suivre l'exécution du budget. Le module du RONC sur la transparence des finances publiques a été distribué au Conseil d'administration le 6 juin 2002 (Rapport des services du FMI n° 02/217). En 2009, la Banque mondiale a réalisé un RONC de comptabilité et d'audit, qui a été publié le 18 avril 2009.

## **XIV. Assistance technique au cours des cinq dernières années**

### **A. SIEGE**

<b>Département</b>	<b>Type d'assistance</b>	<b>Date de prestation</b>	<b>Objet</b>
LEG	Assistance technique	24–26 avril 2006	Formation approfondie sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
FAD	Assistance technique	10–23 octobre 2006	Examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre des réformes visant à moderniser les administrations fiscale et douanière
FAD	Assistance technique	30 octobre – 13 novembre 2006	Diagnostic de la GFP et préparation d'un plan d'action pour la réforme
FAD	Assistance technique	16–30 juin 2008	Diagnostic du système fiscal et préparation d'une réforme de la politique fiscale
FAD	Assistance technique	15–26 juin 2009	Evaluation des progrès de modernisation des administrations fiscale et douanière ; identification des priorités de la réforme

<b>Département</b>	<b>Type d'assistance</b>	<b>Date de prestation</b>	<b>Objet</b>
MCM	Assistance technique	10-24 septembre 2010	Evaluation de la vulnérabilité du système financier et du dispositif de résolution des crises

## **B. AFRITAC OUEST**

FAD	Assistance technique	2006, 2007	Administration douanière
FAD	Assistance technique	2006, 2007	Gestion des finances publiques
FAD	Assistance technique	2006, 2007, 2008	Administration fiscale
FAD	Assistance technique	2009	Gestion des finances publiques
FAD	Assistance technique	2010	Administration fiscale
FAD	Assistance technique	2010	Administration douanière
FAD	Assistance technique	2010	Administration fiscale
MCM	Assistance technique	2006, 2007	Contrôle et réglementation bancaires
MCM	Assistance technique	2007, 2008	Dette publique et viabilité de la dette
STA	Assistance technique	2006	Statistiques de finances publiques
STA	Assistance technique	2007, 2008	Statistiques plurisectorielles
STA	Assistance technique	2006, 2009	Statistiques de comptabilité nationale
STA	Assistance technique	2006, 2008	Statistiques du secteur réel
STA	Assistance technique	2009	Statistiques de comptabilité nationale
STA	Assistance technique	2010	Statistiques de finances publiques
MCM	Assistance technique	2010	Dette publique et viabilité de la dette
MCM	Assistance technique	2010	Contrôle et réglementation bancaires

XV. Représentant-résident:

Le 12 novembre 2010, les autorités ont accepté la nomination de M. Sarr au poste de Représentant résident.

## II. PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2010–11

Titre	Produits	Dates provisoires de la mission	Date escomptée de livraison
A. Informations communes sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale dans les 12 mois à venir	1. Revue des dépenses publiques	Mars 2010	Décembre 2010 (réalisée)
	2. Évaluation des résultats de la gestion de la dette (DEMPA)	Juin 2010	Février 2011
	3. AT sur le cadre réglementaire du secteur de l'énergie	Décembre 2010	Mars 2011
	4. Evaluation de l'intégration de la dimension genre à la lutte contre la pauvreté		Juin 2011
	5. EES sur l'enseignement supérieur		Juin 2011
	7. CSRP-7		Juillet 2011
Programme de travail du FMI dans les 12 mois à venir	1. Première revue au titre de la FEC	Sept/Oct. 2010 et Janvier 2011	Février 2011
	2. Deuxième revue au titre de la FEC	Juin 2011	Août 2011
B. Demande de contributions au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Revue des dépenses publiques		Décembre 2010 (réalisée)
	Projet de rapport d'assistance technique sur l'instauration d'un		Mars 2011

	cadre réglementaire pour le secteur de l'énergie		
Demande de la Banque mondiale au FMI	Mises à jour régulières des résultats macroéconomiques et lettres d'évaluation destinées aux activités de CSRP		En cours
C. Accord sur des produits et missions conjoints			
Produits conjoints des 12 prochains mois	Note d'évaluation conjointe des services (NECS) sur le nouveau SCRP-III  Analyse de viabilité de la dette	Juin 2010	Mars 2011  Juin 2011

<b>III. QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE</b>
<b>A. EVALUATION DE L'ADEQUATION DES DONNEES AUX FINS DE LA SURVEILLANCE</b>
<p><b>GENERAL :</b> Les données communiquées présentent certaines lacunes, mais sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance. Les lacunes existent au niveau des comptes nationaux, des finances publiques, des statistiques monétaires et de la balance des paiements.</p>
<p><b>Statistiques du secteur réel :</b> L'insuffisance des ressources et les carences documentaires et méthodologiques nuisent à l'exactitude et à la fiabilité des comptes nationaux. Des efforts sont actuellement déployés pour y remédier. Le Bénin participe au processus d'harmonisation régionale des méthodes statistiques dans le cadre de l'UEMOA ainsi qu'au projet SGDD qui permet aux pays de l'AFRITAC Ouest de mettre en œuvre le <i>SCN 1993</i>. Le travail avance lentement et il reste encore les comptes de quelques années à convertir. Les missions effectuées par l'AFRITAC Ouest en 2008, 2009 et 2010 ont cherché à accélérer le processus et contribuer à l'établissement des comptes révisés. Un registre statistique et un indice de la production industrielle sont en cours d'élaboration, mais la mise en œuvre n'avance pas comme prévu. Les données sur les prix à la consommation, mesurées à l'aide de l'indice harmonisé de l'UEMOA sur les prix à la consommation, sont suffisantes aux fins de la surveillance. La méthodologie utilisée pour établir cet indice harmonisé de l'UEMOA sur les prix à la consommation est en cours d'actualisation, avec 2008 comme nouvelle année de référence.</p>
<p><b>Statistiques de finances publiques :</b> Les données de finances publiques sont d'une qualité globalement adéquate aux fins de la surveillance, mais présentent des carences en termes de couverture, de périodicité, de délai d'établissement, et d'accès. Les autorités font état de la « situation des flux de trésorerie » de l'administration centrale de l'État aux fins de publication dans <i>l'Annuaire de statistiques de finances publiques</i> une année après l'année de référence. Les missions de SFP du département des statistiques en octobre 2008 et juillet 2009 ont jugé que les autorités devaient encore établir un système de SFP pour l'ensemble des administrations publiques de façon à élargir la couverture des activités non marchandes contrôlées par l'Etat, et qu'elles devaient également diffuser les SFP dans les trois mois qui suivent le trimestre de référence, et présenter les autres principaux rapports de SFP pour faciliter l'articulation avec les autres jeux de données macroéconomiques, notamment le bilan.</p>
<p><b>Statistiques monétaires et financières :</b> Les statistiques monétaires et financières, établies et diffusées par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), sont généralement adéquates et leur couverture institutionnelle est exhaustive. Leur exactitude est quelque peu limitée par l'utilisation des coefficients de tri de 1990 pour estimer les montants des billets circulant entre les pays de la BCEAO, qui servent ensuite à estimer la circulation fiduciaire et à ajuster les avoirs extérieurs nets de chaque pays</p>

membre.	
<p><b>Balance des paiements :</b> Les statistiques extérieures souffrent encore de carences qui empêchent d'évaluer exactement et en temps utile les opérations du compte courant ainsi que les flux financiers et les mouvements de capitaux. Les améliorations récentes apportées à l'application des directives de la cinquième édition <i>du Manuel de la balance des paiements</i> n'ont pas réglé le problème. En novembre 2004, une mission d'assistance technique du Département des statistiques a noté que les moyens humains affectés aux statistiques de balance des paiements par l'agence nationale de la BCEAO étaient insuffisants, et elle a mis en évidence des problèmes méthodologiques tels que l'utilisation d'hypothèses et de bases de référence non éprouvées, la portée restreinte de l'investissement direct et les lacunes dans l'établissement des avoirs extérieurs nets et de la position extérieure globale. Les statistiques de balance des paiements sont également diffusées avec un retard de plus d'un an et celles de la position extérieure globale avec un retard de 18 mois. Des progrès ont été accomplis récemment dans le rapprochement des données du commerce régional avec celles des partenaires régionaux, et l'élaboration des statistiques commerciales a été rehaussée par l'installation du système informatique douanier SYDONIA dans tous les postes frontaliers et de SYDONIA ++ au port, à l'aéroport et dans certains bureaux régionaux. Pour améliorer davantage le système, il faudra établir l'interconnexion entre le système informatique des principaux services douaniers et leur intégration avec les autres services de recouvrement. Des progrès sont également nécessaires dans l'intensification des contacts avec les organismes déclarants, le renforcement des ressources humaines et techniques. Les données du compte financier peuvent être améliorées en élargissant la couverture des avoirs extérieurs du secteur privé non bancaire et le recensement des avoirs extérieurs des résidents, et en utilisant d'autres sources de données telles que les statistiques de la Banque des règlements internationaux (BRI). La BCEAO a récemment mis à jour l'établissement des données des banques commerciales sur les paiements impliquant des non résidents; mais ces données ne servent pas à produire des estimations annuelles de la balance des paiements.</p> <p>Les statistiques de la dette extérieure sont généralement adéquates aux fins de la surveillance, mais ne sont complètes que pour la dette contractée et garantie par l'Etat. Les données sont recueillies par la Caisse autonome d'amortissement (CAA), qui est chargée de signer des accords internationaux de prêt et d'honorer les obligations de l'État au titre de la dette extérieure. La base de données de la CAA est assez complète et à jour et elle contient des données de stock fiables ; elle produit les projections des flux du service de la dette prêt par prêt, mais ne reçoit pas régulièrement des relevés de la part de tous les créanciers.</p>	
<b>B. Normes et qualité des données</b>	
Le Bénin a commencé à participer au Système Général de Diffusion de Données	Une mission du Département des finances publiques (FAD) a évalué le

(SGDD) en 2001, mais n'a pratiquement pas mis à jour les métadonnées depuis.	module du Rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) consacré aux finances publiques en mai 2001.
<p><b>C. Communication de données au Département des statistiques</b></p> <p>Les formulaires types de communication des données (conformes au <i>Manuel de statistiques monétaires et financières</i> — MSMF) ne sont toujours pas utilisés régulièrement pour communiquer les données monétaires au FMI. Les données annuelles sur la balance des paiements et la position extérieure globale sont communiquées au Département statistiques (STA) avec un décalage d'environ un an et demi.</p>	

**Bénin: Tableau des indicateurs courants nécessaires pour la surveillance**  
(Au 31 janvier 2011)

	Date de l'observation la plus récente	Date de réception	Fréquence des données <sup>7</sup>	Fréquence de la communication <sup>7</sup>	Fréquence de la publication <sup>7</sup>
Taux de change	Courant	Courant	Q	Q	M
Avoirs internationaux de réserve et engagements au titre des réserves des autorités monétaires <sup>1</sup>	10/10	1/11	M	M	M
Monnaie centrale	10/10	1/11	M	M	M
Monnaie au sens large	10/10	1/11	M	M	M
Bilan de la banque centrale	10/10	1/11	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	10/10	1/11	M	M	M
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	12/10	1/11	M	M	M
Indice mensuel harmonisé des prix à la consommation	12/10	1/11	M	M	M
Recettes; dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – Administrations publiques <sup>4</sup>	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes; dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – Administration centrale	12/10	1/11	M	M	ND
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale <sup>5</sup>	2009	3/10	A	A	ND
Solde extérieur courant	2009	1/11	A	A	A
Exportations et importations de biens et services	2009	1/11	A	T	A
PIB/PNB	2009	9/10	A	A	A
Dette extérieure brute	2009	3/10	A	I	A
Position extérieure globale <sup>6</sup>	2008	9/10	A	A	A

<sup>1</sup> Les avoirs de réserve donnés en nantissement ou grevés de quelque autre manière doivent être indiqués séparément. De plus, les données doivent comprendre les engagements à court terme liés à une monnaie étrangère, mais réglés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs notionnelles des produits financiers dérivés à payer et à recevoir en monnaie étrangère, y compris ceux qui seraient liés à une monnaie étrangère, mais réglés par d'autres moyens.

<sup>2</sup> Comprend les taux de marché et les taux officiels, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons du Trésor, des billets et des obligations.

<sup>3</sup> Financement bancaire extérieur et intérieur et financement intérieur non bancaire.

<sup>4</sup> L'ensemble des administrations publiques comprend l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale) et les administrations d'États fédérés ou locales.

<sup>5</sup> Y compris la ventilation par monnaie et par échéance.

<sup>6</sup> Y compris la position brute de l'actif et du passif financier envers des non résidents.

<sup>7</sup> Fréquences quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), et non disponible (ND).